

# 2019 RAPPORT ANNUEL 2020

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA MAURICIE





## **TABLE DES MATIÈRES**

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT .....	2
PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT .....	2
AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES .....	3
PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES.....	3
RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE .....	5
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 25 AVRIL 2019 .....	7
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 25 AVRIL 2019 .....	11
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE .....	20
LA CARTE DU TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION.....	22
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC.....	23
LA STRUCTURE SYNDICALE.....	27
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	28
LE PERSONNEL.....	30
LA MISE EN MARCHÉ.....	31
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.....	35
LE FONDS D'INFORMATION, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT .....	36
ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2019 .....	ANNEXE 1
ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2020 .....	ANNEXE 2
LA CARTE DU TERRITOIRE.....	

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle 2019 et 2020 du Plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie qui se tiendra :

**Mardi le 31 août 2021**

**Inscription : obligatoire en communiquant avec Martine Gignac au poste 240**

**Réunion : ouverture à 13 h**

**Lieu : Yamachiche**

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.

Veillez agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.



Laurier Mongrain, président

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2019
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2019 et 2020
8. Lecture et adoption du rapport financier 2019 et 2020
9. Nomination du vérificateur du Syndicat
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Mise en marché du bois de sciage
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

# **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle 2019 et 2020 des membres du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie qui se tiendra :

**Mardi le 31 août 2021**

**Inscription : obligatoire en communiquant avec Martine Gignac au poste 240**

**Réunion : après l'assemblée du Plan conjoint**

**Lieu : Yamachiche**

Les administrateurs sortants sont :

Administrateur sortant	Numéro de siège	Secteur
Dominic Boudreault	1	La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard
Laurier Mongrain	3	La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités d'Hervey-Jonction, de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban
Léo-Paul Quintal	5	La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan (poste aboli)
Clovis Paquin	6	La MRC de Maskinongé
André Saulnier	7	MRC D'Autray, MRC de Joliette, MRC de l'Assomption, MRC de Matawini, MRC de Montcalm et MRC les Moulins

Veuillez prendre note que seuls les membres en règle du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie ont le droit de vote lors de cette assemblée.

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Laurier Mongrain, président

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue par le président et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2019
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport des activités 2019 et 2020
8. Lecture et adoption du rapport financier 2019 et 2020
9. Nomination du vérificateur du Syndicat
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Modification au Règlement du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
12. Élection de quatre administrateurs
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

## **RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

### **1. Le droit de parole**

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'une personne demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Toute intervention doit être faite au micro et le président d'assemblée donne la parole selon l'ordre dans lequel les participants s'y sont présentés. L'intervention doit se limiter au sujet à l'étude. Pendant qu'un participant a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

### **2. Les propositions**

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un participant et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un participant désire faire une proposition, il demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

### **3. Le débat**

- a) Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyée prendra la parole ensuite, s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposant a également le droit de réplique aux arguments de ses adversaires pour clore le débat, mais cette réplique ne doit pas être suivie d'autres argumentations.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un participant qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et doit être appuyée. Un amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit pas être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- d) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

- e) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue, à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

#### **4. Le vote**

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un participant peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre participant et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée à moins que la majorité des personnes présentes ne réclame le vote par bulletin secret.
- d) Le président n'a droit de voter qu'en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

#### **5. Question de privilège**

- a) Si un participant croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non. La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée si elle est jugée recevable par le président.

#### **6. Point d'ordre**

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre participant pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un participant croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur. Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.



# **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE**

**LE 25 AVRIL 2019 A 16 H**

Personnes présentes : 62

### **1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 15 h 45. Il mentionne que nous avons des invités aujourd'hui et les présentes :

- Monsieur Marc Berthiaume, acheteur pour Commonwealth Plywood;
- Monsieur Jean-Paul Michaud, acheteur pour Scierie Carrière;
- Monsieur Jean-Marie Giguère, président de l'UPA de la Mauricie;
- Monsieur Marc-André Côté, directeur de la PPFQ;
- Madame Marie-Louise Tardif, députée du comté de Laviolette/St-Maurice pour la CAQ et adjointe parlementaire du ministre de la Faune et des Parcs.

### **2.- OUVERTURE DE LA RÉUNION**

#### ***Résolution # 2019-04-25-1462 Ouverture de l'assemblée***

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur André Saulnier, l'assemblée est ouverte 15 h 45.

### **3.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture de l'avis de convocation.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1463 Lecture et adoption de l'avis de convocation***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Jean-Luc Fafard, l'avis de convocation est accepté.

### **4.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1464 Lecture et adoption des procédures d'assemblée***

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

Sur proposition de monsieur Jean-Luc Fafard, secondée par monsieur Jean-Denis Toupin et de façon unanime, les procédures d'assemblées sont acceptées sans lecture.

### **5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Ghislain Leblond procède à la lecture de l'ordre du jour et mentionne qu'il y a des modifications à celui-ci étant donné les invités que nous avons.

1. Mot de bienvenue par le président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
8. Lecture et adoption du rapport financier 2018
- 8.1 Allocution des invités
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 26 avril 2018
7. Lecture et adoption du rapport d'activités 2018
9. Ratification des gestes du conseil d'administration
10. Divers
11. Levée de l'assemblée

**Résolution # 2019-04-25-1465**  
**Acceptation du projet d'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Jean-Luc Fafard, secondée par monsieur Roger Aubry, le projet d'ordre du jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

### **8.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018**

Monsieur Laurier Mongrain invite monsieur Étienne Jutras à venir présenter les états financiers du Syndicat.

Monsieur Jutras présente les états financiers. Quelques questions sont posées sur ceux-ci.

**Résolution # 2019-04-25-1466**  
**Adoption du rapport financier 2018**

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Claude Gagnon, le rapport financier 2018 est accepté.

Monsieur Mongrain remercie monsieur Jutras pour sa présentation.

### **8.1.- ALLOCUTION DES INVITÉS**

Monsieur Laurier Mongrain invite madame Marie-Louise Tardif, députée du comté de Laviolette/St-Maurice pour la CAQ et adjointe parlementaire du ministre de la Faune et des Parcs à venir entretenir les producteurs.

Madame Marie-Louise Tardif remercie monsieur Laurier Mongrain. Elle entretient les producteurs principalement sur les sujets suivants :

- L'importance de la production de bois de la forêt privée pour le gouvernement;
- 41 millions de dollars additionnels pour la forêt;
- La prévisibilité des subventions est importante pour le MFFP;
- Les différentes mesures fiscales;
- La mobilisation du bois de la forêt privée;
- Le gouvernement étudie la possibilité que le remboursement des taxes foncières ne soit plus imposable;
- La campagne Forestier de famille;
- En 2017, Lanaudière a coupé 25 % de sa possibilité forestière et la Mauricie 54 %;
- La problématique de la main-d'œuvre et les milieux humides.

Monsieur Laurier Mongrain remercie madame Marie-Louise Tardif et invite monsieur Marc-André Côté, directeur de la FPFQ, à faire sa présentation. Aux fins de simplification, la présentation est mise en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur Laurier Mongrain remercie monsieur Marc-André Côté et invite monsieur Jean-Marie Giguère à venir dire quelques mots aux producteurs.

Monsieur Giguère remercie monsieur Mongrain et discute avec les producteurs sur l'importance de l'UPA et l'importance d'être ensemble pour être plus fort.

Monsieur Mongrain remercie monsieur Giguère pour sa présentation.

Monsieur Laurier Mongrain présente les administrateurs du Syndicat ainsi que les employés présents.

### **6.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 26 AVRIL 2018**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture en diagonale du procès-verbal. Les producteurs répondent de façon affirmative. Monsieur Leblond en fait la lecture immédiatement.

**Résolution # 2019-04-25-1467**  
**Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan**  
**conjoint du 26 avril 2018**

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Raynald Jacob, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint du 26 avril 2018 est accepté tel que rédigé.

### **7.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2018**

Monsieur Ghislain Leblond présente le rapport des activités qui se trouve dans le rapport annuel aux pages 18 à 32.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1468 Adoption du rapport des activités 2018***

Sur proposition de monsieur Jean-Luc Paquin, secondée par monsieur Normand Sicard, le rapport des activités 2018 est accepté.

### **9.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2018.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1469 Ratification des gestes du conseil d'administration***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée de monsieur Alain Thibodeau et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2018 sont ratifiés.

### **10.- DIVERS**

Aucune question n'est posée à ce point.

### **11.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### ***Résolution # 2019-04-25-1470 Levée de la réunion***

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Claude Gagnon, la réunion est levée à 18 h et monsieur Laurier Mongrain invite les producteurs au souper en commun.

---

Léo-Paul Quintal  
Président

---

Ghislain Leblond  
Secrétaire



Est accepté tel que rédigé



Est accepté tel que modifié

# **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE TENUE AU RESTAURANT LA PORTE DE LA MAURICIE DE YAMACHICHE**

**LE 25 AVRIL 2019 A 18 H 45**

---

51membres présents  
62 personnes présentes

### **1.- MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Monsieur Laurier Mongrain souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 19 h 15.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1470 Ouverture de l'assemblée***

Sur proposition de monsieur Guillaume Goyette, secondée par monsieur Jean-Claude Richard, l'assemblée est ouverte à 19 h 15.

### **2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture de l'avis de convocation.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1471 Lecture et adoption de l'avis de convocation***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur André Saulnier, l'avis de convocation est accepté.

### **3.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale des procédures d'assemblée.

#### ***Résolution # 2019-04-25-1472 Lecture et adoption des procédures d'assemblée***

Sur proposition de monsieur Claude Gagnon, secondée par monsieur Jean-Marie Giguère et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

### **4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Ghislain Leblond procède à la lecture de l'ordre du jour.

# **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

## ***Résolution # 2019-04-25-1473 Acceptation du projet d'ordre du jour***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Luc Champagne, le projet d'ordre jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Mot de bienvenue par le président et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 26 avril 2018
6. Message du président
7. Lecture et adoption du rapport des activités 2018
8. Lecture et adoption du rapport financier 2018
9. Ratification des gestes du conseil d'administration
10. Modification au Règlement du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
11. Élection de trois administrateurs
12. Allocution des invités
13. Divers
14. Tirage de prix de présence
15. Levée de l'assemblée

#### **5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 26 AVRIL 2018**

Monsieur Leblond demande s'il fait une lecture intégrale ou abrégée du procès-verbal du 26 avril 2018.

## ***Résolution # 2019-04-25-1474 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 26 avril 2018***

Sur proposition de monsieur Camille Levesque, secondée par monsieur Roger Aubry et de façon unanime, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 26 avril 2018 est lu de façon abrégée et acceptée.

#### **6.- MESSAGE DU PRÉSIDENT**

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que les sujets traités dans son mot du président ont été discutés depuis le début des assemblées. Il n'en fera donc pas la lecture et laisse le soin aux producteurs d'en prendre connaissance lorsqu'ils le voudront en page 17 du rapport annuel.

### **7.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2018**

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que le rapport d'activités fut présenté lors de l'assemblée précédente.

***Résolution # 2019-04-25-1475***  
***Adoption du rapport des activités 2018***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Luc Champagne et de façon unanime, le rapport des activités 2018 est accepté.

### **8.- LECTURE ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018**

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que le rapport financier 2018 fut présenté lors de l'assemblée précédente.

***Résolution # 2019-04-25-1476***  
***Adoption du rapport financier 2018***

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Luc Champagne et de façon unanime, le rapport financier 2018 est accepté.

### **9.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Mongrain demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2018.

***Résolution # 2019-04-25-1477***  
***Ratification des gestes du conseil d'administration***

Sur proposition de monsieur Jean-Luc Paquin, secondée de monsieur Raynald Jacob et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour l'année 2018 sont ratifiés.

### **11.- ÉLECTION DE TROIS ADMINISTRATEURS**

Monsieur Ghislain Leblond mentionne que cette année, il y a trois postes en élection et le Syndicat a reçu une mise en candidature par poste, soit :

Monsieur François Douville pour le poste numéro 2  
Monsieur Jean-Denis Toupin pour le poste numéro 4  
Monsieur Guillaume Goyette pour le poste numéro 9

Monsieur Mongrain demande une résolution afin d'entériner les nominations pour les trois postes d'administrateurs.

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

---

## Résolution # 2019-04-25-1478 Nomination aux postes 2, 4 et 9

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Simard, secondée de monsieur Benoit Michaud, messieurs François Douville, Jean-Denis Toupin et Guillaume Goyette sont confirmés comme administrateurs aux postes respectifs 2, 4 et 9.

### 10.- MODIFICATION AU RÈGLEMENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

Monsieur Leblond mentionne que lorsque la région de Lanaudière avait rejoint celle de la Mauricie, 2 postes d'administrateurs avaient été ajoutés. Il avait été convenu alors que lorsque les choses se seraient placées, que deux postes d'administrateurs seraient abolis.

Monsieur Leblond mentionne que suite à la vacance du poste numéro 7, un article dans le journal Forêts Nouvelles a paru afin de le combler, mais aucune mise en candidature n'a été reçue par le Syndicat. Le conseil d'administration a donc décidé de proposer aux producteurs d'abolir le poste numéro 7 et de descendre le nombre d'administrateurs à 8.

Quelques questions sont posées sur le sujet.

Monsieur Leblond présente les modifications au règlement du Syndicat tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

<b>Ancien libellé du règlement</b>	<b>Nouveau libellé du règlement accepté lors de l'AGA du 25 avril 2019</b>
<b>Article 12.01</b> <i>Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de <b>9 membres</b>. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.</i>	<b>Article 12.01</b> <i>Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de <b>8 membres</b>. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.</i>
<b>Article 12.08, f)</b> <i>Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les suivants :</i>  <i>Secteur no 1 : La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1</i>	<b>Article 12.08, f)</b> <i>Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les suivants :</i>  <i>Secteur no 1 : La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1</i>



## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

<p><i>Secteur no 2 : La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités de Hervey-Jonction, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban; postes 2 et 3</i></p> <p><i>Secteur no 3 : La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5</i></p> <p><i>Secteur no 4 : La MRC de Maskinongé; postes 6 et 7</i></p> <p><i>Secteur no 5 : La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC les Moulins; postes 8 et 9</i></p>	<p><i>Secteur no 2 : La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités de Hervey-Jonction, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban; postes 2 et 3</i></p> <p><i>Secteur no 3 : La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5</i></p> <p><i>Secteur no 4 : La MRC de Maskinongé; poste 6</i></p> <p><i>Secteur no 5 : La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC les Moulins; postes 7 et 8</i></p>
--	--

### Résolution # 2019-04-25-1479

#### Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Mario Lapolice, secondée par monsieur Jean-Claude Richard et de façon unanime, il est décidé de modifier le règlement du Syndicat de la façon suivante :

<b>Règlement actuel</b>	<b>Règlement qui sera proposé lors de l'AGA du 25 avril 2019</b>
<p><b>Article 12.01</b> Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de <b>9 membres</b>. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.</p> <p><b>Article 12.08, f)</b> Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les suivants :</p> <p><i>Secteur no 1 : La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1</i></p> <p><i>Secteur no 2 : La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités de Hervey-Jonction, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban; postes 2 et 3</i></p>	<p><b>Article 12.01</b> Le Syndicat est régi par un conseil d'administration de <b>8 membres</b>. Les administrateurs ont la responsabilité de la bonne marche du Syndicat sur le territoire qu'ils représentent. Ils sont responsables du recrutement des membres dans leur secteur et ils doivent faire de la propagande pour les assemblées du Syndicat.</p> <p><b>Article 12.08, f)</b> Les secteurs, aux fins d'élection des administrateurs du Syndicat, sont les suivants :</p> <p><i>Secteur no 1 : La ville de La Tuque, la municipalité de La Bostonnais et la municipalité de Lac-Édouard; poste 1</i></p> <p><i>Secteur no 2 : La MRC des chenaux et la MRC de Mékinac, en excluant les municipalités de Hervey-Jonction, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban; postes 2 et 3</i></p>

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

<i>Secteur no 3 : La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5</i>	<i>Secteur no 3 : La ville de Trois-Rivières et la ville de Shawinigan; postes 4 et 5</i>
<i>Secteur no 4 : La MRC de Maskinongé; postes 6 et 7</i>	<i>Secteur no 4 : La MRC de Maskinongé; poste 6</i>
<i>Secteur no 5 : La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC les Moulins; postes 8 et 9</i>	<i>Secteur no 5 : La MRC D'Autray, la MRC de Joliette, la MRC de l'Assomption, la MRC de Matawini, la MRC de Montcalm et la MRC les Moulins; postes 7 et 8</i>

### **12.- ALLOCUTION DES INVITÉS**

Monsieur Laurier Mongrain mentionne que ce point a été traité lors de l'Assemblée des membres.

### **13.- DIVERS**

Monsieur Laurier Mongrain demande si les producteurs ont des sujets à discuter.

Monsieur Jean-Luc Fafard félicite le Syndicat pour le travail qui a été fait au niveau de la gestion du programme de remboursement des taxes foncières et de l'article qui a paru dans le Forêts Nouvelles. Il ajoute que seulement 200 producteurs sur une possibilité de 1 800 utilisent le programme.

### **14.- TIRAGE DE PRIX DE PRÉSENCE**

Monsieur Laurier Mongrain donne la parole à monsieur Benoit Levesque pour procéder au tirage des prix de présence.

Monsieur Levesque mentionne que les prix de présence ont été achetés d'une part par le Syndicat et d'une autre part, d'une gracieuseté de Baron et Tousignant de Trois-Rivières.

Les gagnants sont :

- Réjean Veillette, casquette
- Martial Toupin, casquette
- Gilles Gagné, casquette
- Michel Duhaime, chandail
- Jean-Luc Fafard, chandail
- Denis Routhier, chandail
- Benoit Michaud, chandail
- Monsieur cheval, casquette demandée à benoit
- Jean-Claude Richard, casquette
- Daniel Toutant, casquette
- Jean-Guy Ricard, casquette
- Marius Veillette, casquette
- Alain Thibodeau, casquette
- Yvon Grenier, casquette demandée à Benoit

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

---

Luce Damphouse, casquette  
André Grenier, Scie mécanique  
Pierre Jacob, scie mécanique

Monsieur Mongrain félicite tous les gagnants.

### **15.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### ***Résolution # 2019-04-25-1480 Levée de la réunion***

Sur proposition de monsieur Luc Champagne, secondée par monsieur Mario Lapolice, la réunion est levée à 20 h.

---

Léo-Paul Quintal  
Président



Est accepté tel que rédigé

---

Ghislain Leblond  
Secrétaire

accepté tel que modifié

**PRÉSENCES AGA 2019 – SPBM**

<b>NOM</b>	<b>REPRÉSENTANT</b>	<b>MEMBRE</b>
AUBRY, ROGER	GESTION ROGER AUBRY INC.	X
BAILLARGEON, GUY-ANDRÉ		X
BARIL, DENISE		X
BELLEMARE, JEAN-CLAUDE		X
BELLEMARE, JEAN-GILLES		X
BERGERON, GASTON		
BERGERON GERMAIN, DANIELLE		X
BLAIS, JULES		X
BLAIS, MARTIN		X
BOURNIVAL, JULES		X
CHAMPAGNE, LUC	CHAMPAGNE LUC ENTREPRENEUR FORESTIER	
DAMPHOUSSE LUCE		X
DENEULT, CHRISTIAN		
DESSUREAULT, ALAIN		X
DOUVILLE, FRANÇOIS		X
DUHAIME, MICHEL		X
DUPLESSIS, MARC		X
FAFARD, JEAN-LUC		X
GAGNE, GILLES + 1	GAGNE BRIAN	X
GAGNON, CLAUDE		X
GOYETTE, GUILLAUME		X
GOYETTE, LUC		X
GRENIER, ANDRÉ		X
GRENIER, PIERRE		X
GRENIER, ROLLAND		X
GRENIER, YVON		X
JACOB, FRANÇOIS		X
JACOB, PIERRE		X
JACOB, RAYNALD	FERME R.D.J. ET FILS INC.	X
LAFRENIÈRE, ANDRÉ		X
LAFRENIÈRE, MICHEL	IMMEUBLES EAU-BOIS INC.	X
LAPOLICE, MARIO	NAUD P., DUROCHER S., LAPOLICE M., ALLARD C.	X
LÉVESQUE, CAMILLE		X
MASSICOTTE, LUCE		X
MERCIER, JEAN-GUY		X
MICHAUD, BENOIT		X

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

MONGRAIN, LAURIER		X
MORENCY, ROBERT		X
PAQUIN, CLOVIS		X
PAQUIN, JEAN-LUC		X
PROVENCHER, DONAT		X
RICARD, JEAN-GUY	PRODUITS FORESTIERS RICARD INC.	X
RICHARD, JEAN-CLAUDE		X
ROUTHIER, DENIS		X
ROY, GHISLAIN	9060-3192 QUÉBEC INC. (TRANSPORT G. ROY)	
SAULNIER, ANDRÉ		X
SICARD, NORMAND	BOISÉS SICARD	X
THIBODEAU, ALAIN	AGIT FORESTERIE INC.	X
TOUPIN, JEAN-DENIS		X
TOUPIN, MARTIAL		X
VEILLETTE, ALAIN/VEILLETTE N.		X
VEILLETTE, MARIUS	OPÉRATIONS FOR. DENMAR INC.	X
VEILLETTE, RÉJEAN		X

### INVITÉS ET EMPLOYÉS

CÔTÉ, MARC-ANDRÉ - Fédération des producteurs de bois du Québec  
 GIGUÈRE, JEAN-MARIE - UPA  
 TARDIF, MARIE-LOUISE – Députée

LEBLOND, GHISLAIN - Employé  
 LÉVESQUE, BENOIT - Employé  
 PROVENCHER, DANIELLE – Employée  
 TRUDEL GILLES, Employé

### MESSAGE DU PRÉSIDENT

Producteurs, Productrices, Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir, au nom des administrateurs, des employés et en mon nom personnel de vous souhaiter la bienvenue à cette 52<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie.



Cela fait plus de deux ans que nous ne nous sommes pas rencontrés en assemblée due à la pandémie. Au printemps 2020, nous avons dû annuler notre assemblée. Au printemps 2021, au lieu de faire une assemblée en mode virtuelle, le conseil d'administration a pris la décision de demander à la RMAAQ l'autorisation de repousser la date de notre assemblée plus tard en été en faisant le pari que nous pourrions faire une assemblée en présentiel et je suis content de voir aujourd'hui, que ce fut une bonne décision.

L'année 2019 fut la dernière année où nous avons livré du résineux en 4 pieds à Trois-Rivières. Ce marché offrait la possibilité de faire des travaux d'aménagement dans du bois de faible diamètre et à des producteurs ayant peu d'équipement de produire du bois. Il nous donnait également la possibilité de livrer des essences résineuses autre que le sapin-épinette à un prix raisonnable. Nous avons dû, à partir du printemps, modifier notre façon de produire afin de minimiser les pertes de matière ligneuse en forêt.

Le printemps 2020 est arrivé en même temps que la pandémie et nous avons dû subir les contres coups de celle-ci. Le bureau du Syndicat a été fermé, mais ce, sans toutefois arrêter nos opérations. Plusieurs usines ont dû fermer et celles qui sont restées ouvertes ont ralenti, pour la plupart, leurs opérations. Cela a entraîné une augmentation des volumes en inventaire chez les producteurs, mais ceux-ci ont rapidement diminué lorsque les usines ont ouvert à nouveau leurs postes de réception du bois.

Durant cette même période, le prix composé Pribec, en dollar canadien, pour le bois scié en sapin-épinette, a grandement varié. Au milieu du mois de juin 2019, le prix était à son plus bas à 452 \$/mpmp. Une hausse lente s'en est suivi jusqu'en mars 2020 et à l'arrivée de la pandémie, les prix se sont emballés tel que l'indice a dépassé le 1200 \$/mpmp en septembre 2020. Toutefois, durant cette période, les prix aux producteurs n'ont que légèrement augmenté. Cette situation est reliée directement au processus d'offre et de la demande, soit une trop grande disponibilité de bois rond en provenance, principalement, des propriétés de l'État et un faible rapport de force de la part des producteurs pour négocier une hausse de prix. Dans une période où le bois rond est facilement disponible sur le marché, l'industrie a peu d'appétit pour hausser le prix pour l'acquérir!

Nous avons aussi eu de nouvelles usines qui ont débuté les achats de bois sur notre territoire ou à proximité. La réouverture de l'usine de sciage à Sainte-Thècle (Scierie Sainte-Thècle), l'ouverture de l'usine La Granaudière à St-Michel-des-Saints et l'ouverture, en été 2021, d'une nouvelle usine de sciage de sapin-épinette à Princeville (Bois LIB) ont, et permettront aux producteurs, d'utiliser de nouveaux marchés afin d'améliorer leur production et la rentabilité de leurs opérations. Nous travaillons fort depuis quelques années afin que les producteurs puissent avoir accès à un plus grand nombre de marchés pouvant satisfaire les besoins de chacun.

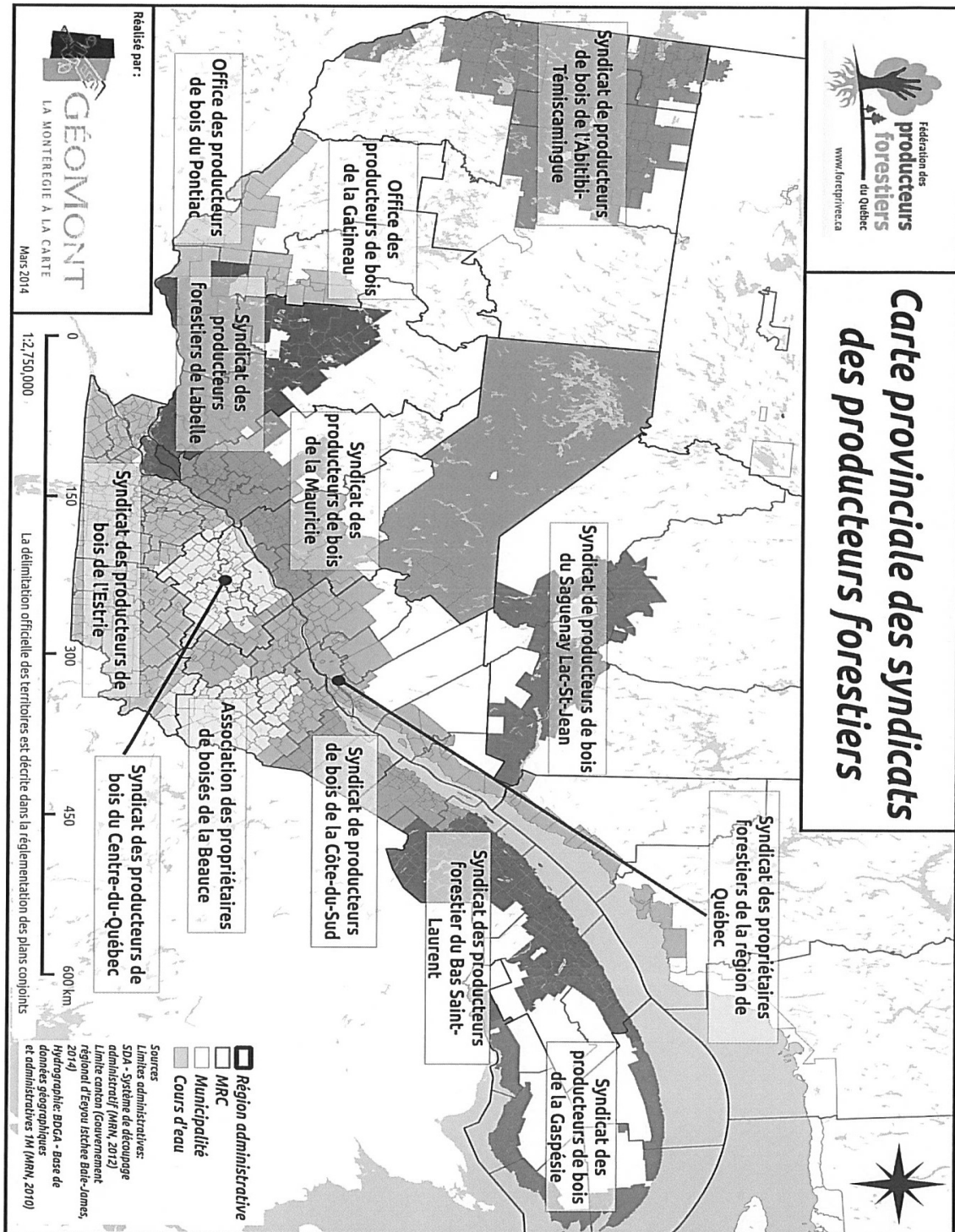
Au niveau des milieux humides, le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles a finalement été adopté par le Gouvernement du Québec. Toutefois, tel que convenu avec le Gouvernement, le niveau de risque des activités forestières a été pris en compte, ce qui entraîne qu'il n'y a pas de contrainte pour la majorité des opérations forestières effectuées sur notre territoire, car celles-ci ont très peu d'impacts. Nous participons également au niveau régional, à l'élaboration des Plans régionaux des milieux humides, hydriques (PRMHH). Comme les activités sylvicoles sont déjà bien encadrées au niveau provincial et qu'elles ont peu d'impacts sur ces milieux, il nous apparaît fondamental de ne pas ajouter de contrainte supplémentaire pour les producteurs forestiers.

Finalement, je veux remercier les administrateurs et le personnel du Syndicat pour le travail fait pour l'ensemble des producteurs tout au cours des deux dernières années, et ce, particulièrement durant la pandémie. Je veux également remercier et encourager les producteurs et les transporteurs à poursuivre leur bonne collaboration avec les employés du Syndicat afin que les opérations reliées à la livraison du bois se fassent rondement et que nous demeurions un fournisseur fiable. Je souhaite à tous une excellente assemblée et une très bonne fin d'année 2021.



Laurier Mongrain

## CARTE DU TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION





### MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

#### **Rapport annuel des syndicats affiliés Les 50 ans de la Fédération des producteurs forestiers du Québec**

Le 3 avril 1970, des syndicats régionaux de producteurs forestiers qui existaient déjà depuis une quinzaine d'années se sont réunis à Lévis pour former une fédération provinciale. Ses fondateurs, dont mon père Henri-Paul, ont misé sur ce regroupement pour assurer une coordination entre ses membres, fournir une assistance technique aux syndicats régionaux et accroître la voix des producteurs forestiers sur la scène provinciale. On comptait alors 10 syndicats et 5 offices, administrant 26 plans conjoints de producteurs de bois. Cet anniversaire est l'occasion de dresser le bilan du travail des 50 dernières années, mais également d'évaluer la pertinence de notre mission.



À l'époque, les producteurs réalisaient à forte majorité leurs travaux sylvicoles, à la scie à chaîne, sans soutien financier gouvernemental. Mis à part les syndicats de producteurs forestiers, les usines de pâtes et papiers, et le ministère des Terres et Forêts, peu d'organismes se souciaient de la gestion des forêts privées. Le droit de propriété l'emportait encore sur les demandes sociétales et les réglementations environnementales n'étaient pas encore à l'ordre du jour.

Au fil des ans, les producteurs forestiers ont revendiqué et initié de multiples mesures pour soutenir leurs projets individuels ou collectifs. Parmi les exemples frappants, je pense à la création des organismes de gestion en commun entre 1970 et 1984, l'obtention du crédit forestier lors des années de forte inflation (aujourd'hui désigné le programme de financement forestier) en 1975, le programme de soutien financier aux projets d'aménagement forestier pour les propriétaires regroupés en 1973, le programme d'aide financière aux propriétaires individuels en 1982, le programme d'inventaires forestiers sur les terres privées en 1980, le programme de production de plants forestiers, les premiers calculs de possibilités de récolte forestière en 1982, les premiers plans de mise en valeur des forêts privées en 1983, les plans de gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les années 1980 et les années 2010, l'intégration légale du principe de résidualité des bois des forêts publiques en 1986, la campagne de fertilisation contre les pluies acides en 1989, le programme d'intervention lors de la crise du verglas en 1998, la mesure de remboursement des taxes foncières en 1986 et sa révision en 2014, l'étalement du revenu forestier en 2015, et la création d'une catégorie d'immeubles dans la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les boisés sous aménagement en 2020.

Il suffit de lire les vieux rapports annuels de la FPFQ pour constater l'énorme travail de consultation des producteurs forestiers qui mena à la formulation des recommandations pour établir le régime que nous connaissons aujourd'hui. Notre organisation fut au centre des débats et doit continuer de l'être si nous voulons que les politiques gouvernementales soient incarnées dans la réalité des gens vivant dans nos communautés rurales.

Parallèlement, le mécanisme pour commercialiser le bois des forêts privées demeure inachevé, d'autant plus que les déséquilibres sur les marchés demeurent. Les réglementations de plans conjoints ont démontré leur performance dans d'autres productions agricoles, aux bénéfices des producteurs, de

l'industrie de la transformation, des communautés rurales et des gouvernements. Ce parachèvement passe logiquement par l'élargissement de la portée de nos réglementations régionales pour couvrir l'ensemble des bois récoltés en forêt privée et une amélioration de notre performance à les appliquer, en collaboration avec les groupements forestiers et les entrepreneurs forestiers.

Nous avons aussi assisté à la multiplication des organisations s'intéressant à la gestion du territoire forestier privé, mettant à mal le droit de propriété pour tenir compte des exigences sociétales. Cela s'est traduit par une multiplication des réglementations afin de conserver la biodiversité, protéger les paysages agroforestiers et maintenir la qualité des bassins versants des cours d'eau. Encore ici, le travail de la FPFQ a permis, d'une part, de défendre le droit de propriété en proposant des mesures raisonnables, et d'autre part, à sensibiliser les producteurs forestiers et les entrepreneurs de récolte sur les saines pratiques d'intervention à adopter sur le territoire forestier privé.

Tous ces dossiers eurent en commun de placer la FPFQ comme un relai de communication entre l'État, la société civile, incluant l'industrie forestière, et les dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers de toutes les régions du Québec. Force est d'admettre aujourd'hui qu'aucun autre acteur n'a aussi bien joué ce rôle dans les 50 dernières années. Les milliers d'administrateurs ayant œuvré dans la poursuite de la mission de notre organisation syndicale peuvent en être fiers.

En cette année anniversaire, j'espère que le plus grand nombre reconnaîtra ce rôle et ces réalisations.

Pierre-Maurice Gagnon  
Producteur forestier et président de la FPFQ

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC 2020-2021

### Rapport annuel des syndicats affiliés

#### Une année charnière

La dernière année en fut une de grands changements pour les producteurs impliqués comme moi. Les rencontres fréquentes en personne à travers la province se sont métamorphosées en réunions virtuelles. Les rendez-vous avec les partenaires, les rencontres avec les élus et ministres, les parutions en commission parlementaire et même l'assemblée générale annuelle de la FPFQ se sont tous déroulés par vidéoconférence. Heureusement que nous avons pu continuer à aménager nos lots à bois et visiter nos forêts afin d'égayer nos esprits et parfois même oublier la pandémie.

Cette situation que je décris nous l'avons tous vécue. Nous avons tous dû, d'une manière ou d'une autre, apprendre à vivre, travailler et communiquer différemment.



C'est aussi le cas de la FPFQ et les syndicats de producteurs de bois qui ont dû amorcer des changements pour joindre les producteurs différemment et poursuivre la livraison de services. Malheureusement, le confinement nous a forcés à nous tourner vers un monde virtuel qui n'est pas accessible à tous.

Je déplore que plusieurs assemblées virtuelles de producteurs n'ont pu avoir lieu cette année, faute de réseaux internet suffisamment bien développés dans de nombreuses communautés rurales. En ce sens, nous saluons l'implication de l'UPA, alors que les producteurs réunis en congrès virtuel ont adopté une résolution sur l'accessibilité à des services de téléphonie cellulaire et à des réseaux internet haute vitesse performants.

Je ne veux surtout pas laisser l'impression que nous devons envisager un futur uniquement virtuel. Bien au contraire, le contact humain qui nous rapproche des gens demeure irremplaçable, alors que le langage non verbal qui en découle nous permet toujours de mieux comprendre nos interlocuteurs.

À défaut de n'avoir pu célébrer adéquatement le 50e anniversaire de la FPFQ en 2020, et bien que nous trouverons une occasion pour le souligner, nous entamons ce deuxième cinquantenaire avec le même intérêt profond que notre grande organisation doit poursuivre la promotion des intérêts de tous les producteurs forestiers du Québec, notamment en ce qui a trait à la commercialisation ordonnée du bois.

Ce fut une année charnière pour ce dernier dossier qui a occupé de plus en plus l'esprit de bon nombre de producteurs forestiers. Cette année, la situation s'est avérée fort favorable pour les scieurs alors que le prix du bois d'œuvre s'est hissé à un niveau record. Bien sûr, certains acheteurs se sont

montrés à quelques égards friands du bois des producteurs, mais parfois avares à rémunérer le travail exigeant de ceux-ci. Nul doute que la situation a nourri un sentiment d'insatisfaction chez de nombreux producteurs qui ne négocient pas collectivement la mise en marché du bois de sciage résineux.

Pourtant, de nombreux outils sont mis à la disposition des producteurs et de leurs plans conjoints pour assurer la prévisibilité de la mise en marché, et ce, au bénéfice des producteurs, de l'industrie forestière, des communautés rurales et de l'État. C'est pourquoi la FPFQ a mis autant d'efforts au cours des dernières années pour soutenir les ambitions des producteurs qui désirent parachever ce projet afin d'établir un partenariat d'affaires solide, mais équitable, avec l'industrie forestière.

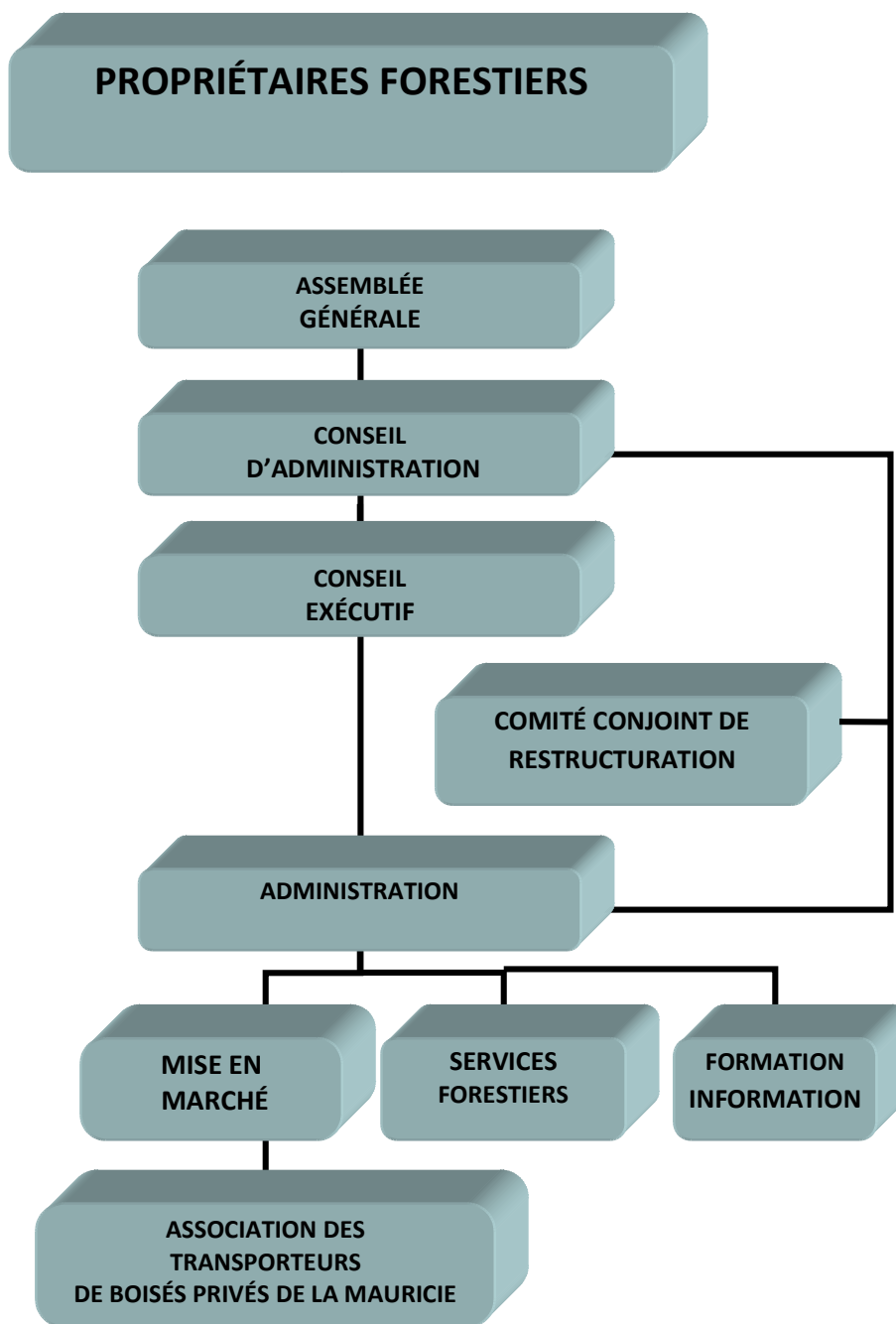
Au cours des dernières années, les producteurs forestiers de la Côte-du-Sud et du Sud du Québec ont mis en branle des chantiers pour étendre la couverture de la mise en marché collective au bois de sciage résineux, comme le font déjà les producteurs de plusieurs régions. Après de multiples contestations, les audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont maintenant complétées. Nul besoin de mentionner que les efforts requis par les producteurs visés, les syndicats concernés, votre fédération et l'UPA ont été considérables pour faire avancer ces dossiers. Il en va de notre devoir envers tous les producteurs si nous désirons qu'ils obtiennent de meilleurs prix et conditions de mise en marché.

Après tant de travail et d'attente, nous espérons une décision favorable dans ces deux dossiers. Peu importe les résultats des décisions attendues, je demande à tous les syndicats de producteurs forestiers de s'impliquer activement dès maintenant dans une mise en marché collective et ordonnée de tous les bois.

Pierre-Maurice Gagnon

Producteur forestier et président de la FPFQ

**LA STRUCTURE SYNDICALE**



# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les règlements généraux du Syndicat, le conseil d'administration est formé de huit membres. Le terme du poste des administrateurs est d'une durée de trois ans. Le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du Syndicat. À la suite de l'assemblée générale annuelle, il voit à la formation du conseil exécutif ainsi qu'à d'autres comités qui sont utiles à sa bonne gestion. Les différents comités permettent une simplification administrative des tâches du conseil d'administration, une diminution des frais administratifs ainsi qu'une analyse de certains dossiers avant la présentation à ce dernier.

<b>LES ADMINISTRATEURS PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>			
<b>SECTEUR 1</b>		<b>SECTEUR 2</b>	
<b>Poste 1</b>		<b>Poste 2</b>	<b>Poste 3</b>
M. Dominic Boudreault Administrateur En poste depuis 2018 1391, rue des Acajoux La Tuque Tél. : 819-523-5458		M. François Douville Administrateur En poste depuis 2004 580, Route 352 Saint-Adelphe Tél. : 418-322-5530	M. Laurier Mongrain Président En poste depuis 2007 205, Pointe Trudel Ste-Geneviève-de-Batiscan Tél. : 418-362-2089
. La Tuque . Lac Édouard . La Bostonnais		. MRC de Mékinac (excluant Hervey-Jonction, Lac-aux-Sables et Notre-Dame-du-Montauban) . MRC des Chenaux	
<b>SECTEUR 3</b>		<b>SECTEUR 4</b>	
<b>Poste 4</b>	<b>Poste 5</b>	<b>Poste 6</b>	
M. Jean-Denis Toupin Administrateur En poste depuis 2008 1281, Oscar Masson Trois-Rivières Tél. : 819-373-0130	M. Léo-Paul Quintal Administrateur En poste depuis 2007 12780, Des Forges Trois-Rivières Tél. : 819-376-0995	M. Clovis Paquin Administrateur En poste depuis 2015 160, rue des Braconniers St-Étienne des Grès Tél. : 819-535-2463	
. Trois-Rivières, Shawinigan		. MRC de Maskinongé	
<b>SECTEUR 5</b>			
<b>Poste 7</b>		<b>Poste 8</b>	
M. André Saulnier Administrateur En poste depuis 2014 53 H, chemin Lavaltrie Lavaltrie Tél. : 450-368-1387		M. Guillaume Goyette 3 <sup>e</sup> membre de l'exécutif En poste depuis 2014 36, Route 341 St-Roch-de-l'Achigan Tél. : 450-938-4143	
MRC D'Autray, MRC de Joliette, MRC de l'Assomption, MRC de Matawini, MRC de Montcalm et MRC les Moulins			

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

### LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019 ET 2020

Réunions	Date	Dominic Boudreault	François Douville	Guillaume Goyette	Laurier Mongrain	Clovis Paquin	Léo-Paul Quintal	André Saulnier	Jean-Denis Toupin
Conseil d'administration	19 février 2019	P	P	P	P	P	A	P	P
Conseil d'administration	25 avril 2019	A	P	P	P	P	P	P	P
AGA du Plan conjoint	25 avril 2019	A	P	P	P	P	P	P	P
AGA du Membres	25 avril 2019	A	P	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	6 juin 2019	A	P	A	P	P	P	A	P
AGA PPFQ	6 juin 2019	A	P	A	P	P	P	A	P
AGA PPFQ	7 juin 2019	A	P	A	P	P	P	A	P
Conseil d'administration	4 septembre 2019	P	P	P	P	P	A	A	P
Conseil d'administration	21 novembre 2019	A	P	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration (1)	14 juin 2020	A	P	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	3 août 2020	A	P	P	P	P	A	A	P
AGA PPAQ <sup>(2)</sup>	22 septembre 2020				P				
Conseil d'administration (1)	5 octobre 2020	A	P	A	P	P	P	P	P
<b>Nombre de convocation aux réunions</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Taux de présence aux réunions (%)</b>		<b>17%</b>	<b>100%</b>	<b>67%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>75%</b>	<b>58%</b>	<b>100%</b>

P = Présent    A = Absent

1 = rencontre par courriel

2 = rencontre par vidéoconférence

### ACTIVITÉS, RESPONSABILITÉS ET REPRÉSENTATION

La philosophie de l'organisation a toujours été d'être présente où la forêt pouvait être un sujet de discussion afin de défendre et de protéger les intérêts des producteurs. À cet effet, le Syndicat est demeuré actif, que ce soit avec les élus ou encore les employés, selon les dossiers traités. Le conseil d'administration voit principalement à :

- ☞ Administrer le Plan conjoint et la direction générale du Syndicat;
- ☞ Défendre et protéger les intérêts des producteurs;
- ☞ Gérer la restructuration du Syndicat;
- ☞ Émettre les contingents, gérer l'inventaire et les livraisons de bois;
- ☞ Négocier les conditions de mise en marché pour les producteurs;
- ☞ Déterminer les prix aux producteurs;
- ☞ Traiter les différents dossiers relevant de la mise en marché;
- ☞ Analyser les différentes améliorations favorisant la mise en marché du bois, par les producteurs, tout en augmentant leurs conditions;
- ☞ Effectuer le suivi des décisions et des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle;

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

---

- ☞ Soumettre le rapport financier et le rapport d'activités aux producteurs lors des assemblées;
- ☞ Accepter les nouveaux membres du Syndicat;
- ☞ Gérer le transfert de connaissances aux producteurs par le biais du Fonds d'information, de recherche et de développement de la forêt privée mauricienne;
- ☞ Représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers au niveau régional et provincial dans une multitude de dossiers;
- ☞ Représenter les producteurs au sein de différents organismes, dont la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, etc.;
- ☞ Présenter à la RMAAQ, la révision quinquennale du Plan conjoint du Syndicat.

Cette implication nécessite beaucoup d'énergie et de temps, mais ce choix politique demeure essentiel dans les nouveaux concepts d'activités multiples en forêt par une gestion intégrée des ressources du milieu forestier et de développement durable. Toutefois, la participation à ces organismes doit contribuer au développement, à la sauvegarde et à la protection des intérêts des propriétaires.

### **LE PERSONNEL**

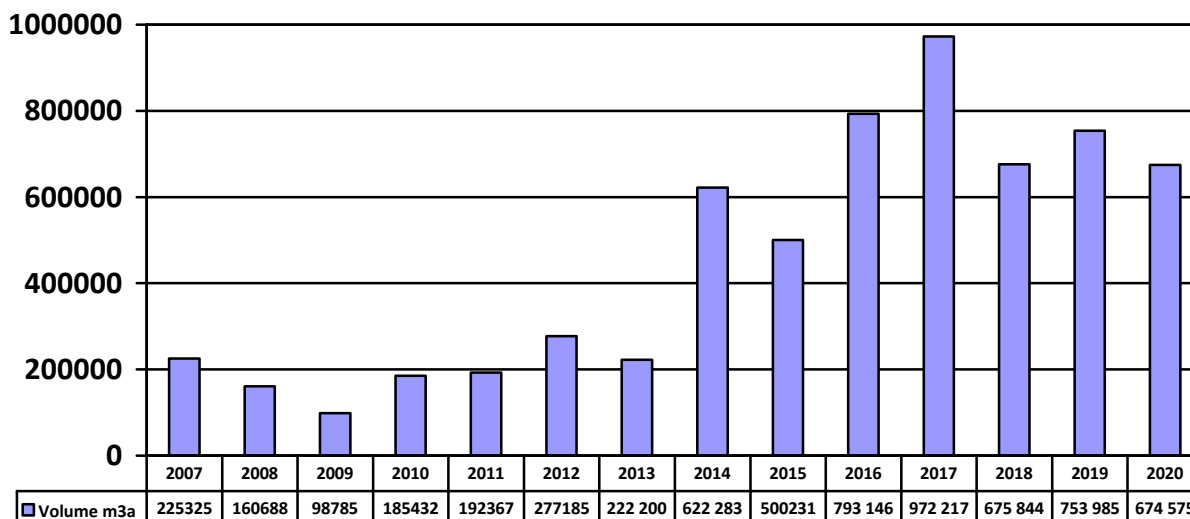
Vous pouvez rejoindre le personnel du Syndicat en téléphonant au bureau et en composant le poste qui leur est assigné. Vous trouverez ci-dessous, la liste du personnel en date du 1<sup>er</sup> août 2021.

Caouette Nicolas, poste 232 <a href="mailto:ncaouette@spbois.qc.ca">ncaouette@spbois.qc.ca</a>	Technicien forestier au service de l'aménagement
Gagnon Lupien Frédérique, poste 224 <a href="mailto:foret@spbois.qc.ca">foret@spbois.qc.ca</a>	Ingénieure forestière au service de l'aménagement, services acéricoles, agroforesterie et PFNL
Gignac Martine, poste 240 <a href="mailto:mgignac@spbois.qc.ca">mgignac@spbois.qc.ca</a>	Secrétaire et mise en marché Reconnaissance du producteur forestier
Leblond Ghislain, poste 241 <a href="mailto:gblond@spbois.qc.ca">gblond@spbois.qc.ca</a>	Directeur et ingénieur forestier Reconnaissance du producteur forestier
Levesque Benoît, poste 226 <a href="mailto:blevesque@spbois.qc.ca">blevesque@spbois.qc.ca</a>	Technicien forestier à la mise en marché Accréditation des entrepreneurs forestiers
Lupien Patrick, poste 223 <a href="mailto:plupien@spbois.qc.ca">plupien@spbois.qc.ca</a>	Ingénieur forestier au service de l'aménagement Fonds d'information, recherche, développement Coordonnateur de la Filière mycologique de la Mauricie
Provencher Danielle, poste 242 <a href="mailto:dprovencher@spbois.qc.ca">dprovencher@spbois.qc.ca</a>	Comptabilité et paiement
Trudel Gilles, poste 230 <a href="mailto:gtrudel@spbois.qc.ca">gtrudel@spbois.qc.ca</a>	Technicien forestier au service de l'aménagement



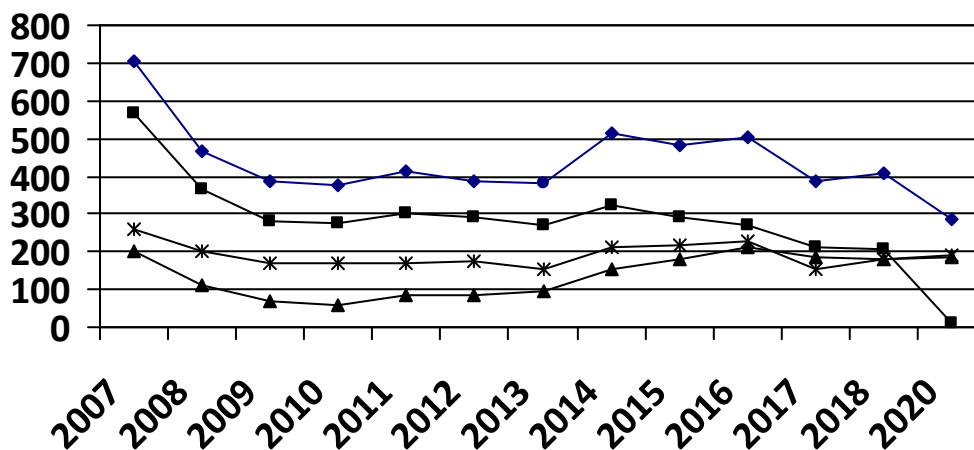
## LA MISE EN MARCHÉ

### Évolution de la mise en marché



*m³a = mètre cube apparent*

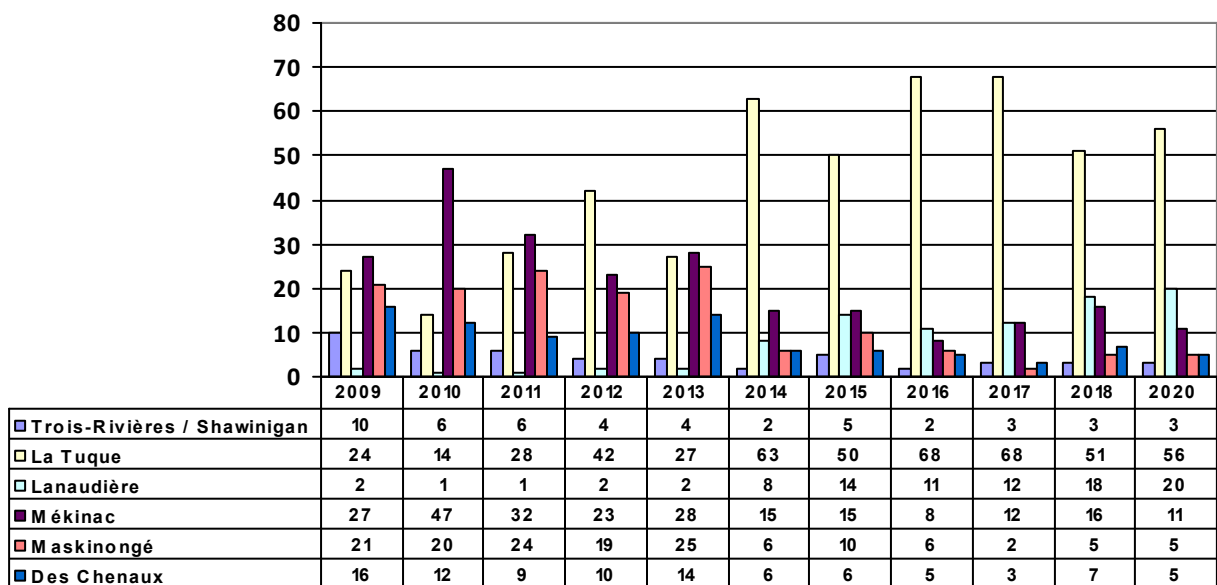
### Nombre de producteurs actifs



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020
◆ Total	705	466	385	375	415	387	381	512	481	503	389	408	287
■ Pâtes et papiers	565	368	280	276	301	292	272	321	289	272	213	207	12
▲ Sciage et déroulage	201	113	69	59	83	86	94	154	178	214	183	182	185
* Panneaux et autres	262	202	172	171	172	173	153	214	216	227	155	180	192

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

### Production du bois par municipalité régionale de comté (MRC) en pourcentage



## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

### ÉVOLUTION DES LIVRAISONS PAR GROUPE D'ESSENCES ET PAR TYPE D'UTILISATION

Groupe d'essences	Utilisations	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sapin- épinette 47"	Pâtes et papiers	36 649	28 411	23 320	19 578	3 015	0
	Sciage	288 502	561 994	747 696	427 482	533 670	457 248
Autres résineux	Pâtes et papiers	5 547	7 388	6 185	4 602	3 034	1 353
	Panneaux	16 374	16 547	15 987	22 824	22 641	15 287
	Métallurgie et autres utilisations	3 414	126	0	3 089	13 946	12 780
	Sciage	19 183	20 199	25 547	26 427	40 694	46 585
Feuillus durs	Pâtes et papiers	4 975	37 656	14 500	10 619	241	5 471
	Métallurgie et autres utilisations	40 845	34 752	53 816	73 576	60 009	68 859
	Sciage et déroulage	6 861	18 135	8 969	24 973	8 286	6 834
Peupliers	Pâtes et papiers	10 584	2 439	2 072	1 540	802	372
	Métallurgie et autres utilisations	7 653	3 583	4 080	4 276	5 618	8 951
	Panneaux	58 201	61 163	69 480	55 969	60 425	49 428
	Sciage et déroulage	1 443	753	565	889	1 604	1 407
<b>Total</b>	<b>Toutes utilisations</b>	<b>500 231</b>	<b>793 146</b>	<b>972 217</b>	<b>675 844</b>	<b>753 985</b>	<b>674 575</b>

Groupe essences	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%
Sapin- épinette	325 151	65	590 405	74	771 016	79	447 060	66	536 685	71	457 248	68
Autres résineux	44 518	9	44 260	6	47 719	5	56 942	9	80 315	11	76 005	11
Feuillus durs	52 681	10	90 543	11	77 285	8	109 168	16	68 536	9	81 164	12
Peupliers	77 881	16	67 938	9	76 197	8	62 674	9	68 449	9	60 158	9
<b>Total</b>	<b>500 231</b>		<b>793 146</b>		<b>972 217</b>		<b>675 844</b>		<b>753 985</b>		<b>674 575</b>	

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

Type d'utilisation	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%	m <sup>3</sup> a	%
Pâtes et papiers	57 755	12	75 894	10	46 077	5	36 339	5	7 092	1	7 196	1
Métallurgie et autres utilisations	51 912	10	38 461	5	57 896	6	80 941	12	79 573	11	90 590	13
Panneaux	74 575	15	77 710	10	85 467	9	78 793	12	83 066	11	64 715	10
Sciage et déroulage	315 989	63	601 081	75	782 777	80	479 771	71	584 254	77	512 074	76
<b>Total</b>	<b>500 231</b>		<b>793 146</b>		<b>972 217</b>		<b>675 844</b>		<b>753 985</b>		<b>674 575</b>	

### PRIX NETS AUX PRODUCTEURS DANS LES MARCHÉS DE PÂTES ET PAPIERS, PANNEAUX ET MÉTALLURGIES SECTEUR MAURICIE INCLUANT ST-DIDACE

Essence	Unité de mesure	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 P
Sapin-épinette	\$/cd	115 104	104	107	110,26	110,26	109,90	107	107	---	---
Pruche et pin blanc	\$/cd	76	76	81,62	78	81,26	81,26	78	78	---	---
Feuillus mélangés	\$/tmv	40	40	46,45	44	46	45	45	47,56	49,00	45,00
Peuplier/Bouleau (longueur)	\$/tmv	35,00 32,50	31,50	32,60	31,50	31,50	31,50	31,50	34,10	36,10	33,00
Peuplier (tronçonné)	\$/tmv	38	37,50	38,60	37,50	37,50	37,50	37,50	40,10	40,10	37,00
Résineux (tronçonné)	\$/tmv	36 30,25	29	35,00	35,00	35,00	36,30	32,00	35,71	35,40	32,00

P : Prix provisoire

## **Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie**

### **PRIX NETS AUX PRODUCTEURS DANS LES MARCHÉS DE PÂTES ET PAPIERS, PANNEAUX ET MÉTALLURGIES SECTEUR LANAUDIÈRE EXCLUANT ST-DIDACE**

Essence	Unité de mesure	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 P
Sapin-épinette	\$/cd	95,22	101,79	105,05	105,05	104,69	101,79	101,79	---	---
Pruche	\$/cd	N.A.	74,45	72,00	75,26	75,26	72,00	72,00	---	---
Feuillus mélangés	\$/tmv	35,25	45,45	44,00	46,00	45,00	45,00	47,56	49,00	45,00
Peuplier (longueur)	\$/tmv	25,96	27,10	26,00	28,00	29,00	26,00	30,02	31,10	28,00
Peuplier (tronçonné)	\$/tmv	28,96	31,10	30,00	32,00	33,00	30,00	34,02	35,10	32,00
Résineux (tronçonné)	\$/tmv	28,96	32,00	32,00	32,00	30,70	29,00	30,85	33,10	29,00

P : Prix provisoire

### **AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Voici le détail des investissements en aménagement forestier au cours des dernières années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préparation de terrain	53,5 ha	32,2 ha	27,5 ha	65 ha	62 ha	21 ha	49 ha
Mise en terre (# de plants)	185 616 plts	203 831 plts	83 165 plts	77 529 plts	200 203 plts	99 373 plts	81 452 plts
Entretien plantation	241,4 ha	182,1 ha	115 ha	193 ha	138 ha	193 ha	176 ha
Traitement non commercial	51,1 ha	75,3 ha	55,2 ha	67 ha	19 ha	34 ha	113 ha
Traitement intermédiaire	2,7 ha	1,2 ha	0	0	0	0	0
Traitement commercial	88,3 ha	86,1 ha	24,1 ha	338 ha	393 ha	144 ha	536 ha
Plans amé. fores.	0 *	3	59	66	78	79	81
Traverses de cours d'eau	5	1	0	0	9	0	5

\* Les plans d'aménagement, les traitements intermédiaires et les traverses de cours d'eau ne sont plus subventionnés par le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

## LE FONDS D'INFORMATION DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

### Formation aux propriétaires

Onze formations regroupant 100 participants ont été dispensées en 2019 et huit formations regroupant 44 participants ont été dispensées en 2020 pour la région de Lanaudière et de la Mauricie.

### Accréditation des entrepreneurs forestiers

Treize entrepreneurs forestiers étaient accrédités dans les régions de Lanaudière et de la Mauricie en 2020. Quatre d'entre eux sont spécialisés davantage dans les travaux non commerciaux tandis que les autres exercent la majorité de leurs activités dans la récolte commerciale du bois. Il est à noter que les entrepreneurs inscrits s'engagent à respecter les lois et les règlements en lien avec les travaux forestiers en forêt privée et à respecter un code de saines pratiques forestières.



### Rabais chez les commerçants de la région

Le nombre de commerçants offrant des rabais aux membres du SPBM était de 26 en 2020. Les rabais varient de 5 à 45 % sur des articles pouvant servir aux propriétaires actifs dans leur boisé. La preuve que le propriétaire est membre doit être présentée lors de l'achat et vous retrouvez celle-ci sur le dessus de votre journal Forêts Nouvelles.

### 10e Journée forestière

La 10<sup>e</sup> édition de la Journée forestière du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie a eu lieu dimanche le 8 septembre dernier. Malgré la météo pluvieuse annoncée, quelque 800 visiteurs se sont déplacés pour participer aux nombreuses animations offertes sur le site de la Sapinière de la Mauricie à Trois-Rivières.

Les visiteurs ont pu rencontrer des experts et participer à une grande diversité d'activités. Étaient présents sur place :

- 41 exposants passionnés;
- Quatre conférenciers experts du milieu forestier;
- Une artiste sculptant le bois à la scie;
- Une artiste maquilleuse pour les enfants;
- L'Association forestière de la Vallée du St-Maurice avec ses jeux forestiers;
- Éducazoo et ses animaux;
- La Sapinière de la Mauricie qui offrait une balade en tracteur fort intéressante;
- Des exposants faisant des démonstrations de machineries forestières;
- Le Food Truck du Traiteur W;
- La microbrasserie Le Temps d'une Pinte.
- 



L'événement a été le théâtre d'une compétition forestière ouverte à tous. Trente-trois participants amateurs se sont prêtés au jeu seul ou en équipe de deux. Félicitations à tous les participants pour votre dépassement et merci pour votre contribution au succès de cette activité!

## LA FILIÈRE MYCOLOGIQUE DE LA MAURICIE

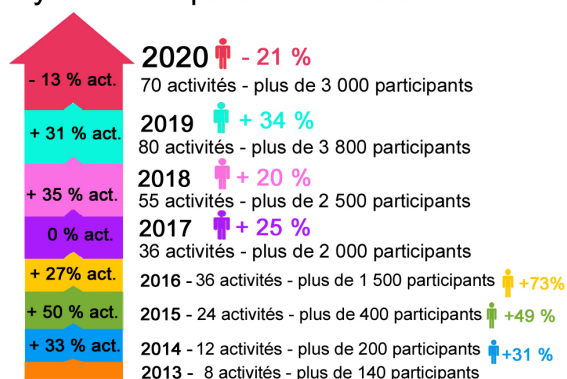
### Les activités mycotouristiques

Les activités mycotouristiques (atelier cuisine, randonnée cueillette, atelier d'initiation, rendez-vous gastronomique, etc.) ont fortement progressées en 2019 pour atteindre presque les 4 000 participants, ce qui signifie un apport de plus en plus significatif au secteur touristique de la région. L'année 2020, malgré la pandémie, s'est bien tiré d'affaires avec une baisse de 21 % de la participation et un peu moins d'activités proposées. Les activités en plein air étaient recherchées par les gens.

### Les deux premières guides mycologues qualifiées au Québec par Aventure écotourisme Québec

Suite à de nombreuses discussions et une belle collaboration avec Aventure écotourisme Québec (AEQ), la Filière mycologique de la Mauricie compte maintenant sur les deux premières guides mycologues certifiées Qualité-sécurité par l'AEQ. Cette reconnaissance confirme la professionnalisation du métier de guide mycologue et permet à ces deux guides de se hisser parmi les entreprises ayant une offre de services et des compétences reconnues. Les guides en question sont Emmanuelle Caya de l'Empreinte Jardin Forêt de Trois-Rivières et Lorraine Hallé des Champignons du Lac-Édouard sur le territoire de La Tuque. Elles ont également obtenu leur reconnaissance par le Conseil canadien de plein air (OCC) et leur brevet d'accompagnement de Rando Québec.

### Croissance des activités mycotouristiques 2013-2020



### Spécialisation de la main-d'œuvre

#### Formation de cueilleur professionnel

En 2019, la Filière mycologique a procédé à la réalisation d'une formation de cueilleur professionnel pour le grand public dont le nombre de participants s'est élevé à 30. En 2020, deux groupes ont été formés pour un total de 70 participants. Nous avons également bonifié la formation avec des sorties terrains supplémentaires auxquelles 35 participants se sont inscrits. Toutefois, à cause de la pandémie, une partie des formations en 2020 ont dû être annulées. Ces cours seront repris en 2021.



## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

### Programme de spécialisation de la main-d'oeuvre

Cinq formations pour les travailleurs professionnels du secteur mycologique ont été dispensées en 2019-2020. Les formations étaient cueilleurs professionnels, leader terrain, marketing et image corporative, mycotourisme et Système de qualité, sécurité, salubrité et traçabilité. Cinquante-huit participations au total ont été recensées. Ce programme de formation était en collaboration avec Service Québec.

### PACME-COVID 19

À la suite de l'annonce par le gouvernement du programme de spécialisation de la main-d'œuvre pour aider le maintien en emploi et l'augmentation des compétences des travailleurs, la Filière mycologique de la Mauricie a agi à titre de promoteur collectif pour présenter un programme de formation pour le milieu. Le projet garni de cinq formations a reçu un appui financier de 40 000 \$ et a permis à 14 entreprises de la région d'en bénéficier. Les formations ont été : Virage numérique, premiers soins, guide mycologue, gestion en forêt privée et étiquetage des aliments au Canada.

### MYCO 2019 et MYCO 2020 – Rendez-vous de la gastronomie forestière

Initiée par la microbrasserie Le temps d'une pinte et la Filière mycologique de la Mauricie, la région a pu profiter en octobre 2019 et 2020 des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> éditions du rendez-vous de la gastronomie forestière. Ces éditions ont connu une progression impressionnante.

Année	Nombre de restaurants	Nombre de plats servis	Kg de champignons utilisés	Nombre d'activités mycotouristique	Nombre de participants	Retombées directes totales
2019 (4jrs)	13	2 107	152 Kg	10	222	48 000 \$
2020 (11 jrs)	23	4 500	253 Kg	6	67	80 000\$

MYCO 2019 a confirmé la chef Karolan Lavoie du Broue pub et restaurant du Trou du diable comme gagnante du 2<sup>e</sup> concours culinaire. Aucun concours culinaire n'a été mené en 2020.



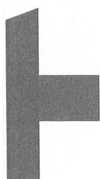
### 2019 - PREMIER SOMMET SUR LE MYCOTOURISME AU QUÉBEC

Plus de 100 participants de 68 organisations du Québec se sont donné rendez-vous pour discuter du tourisme en lien avec les champignons sauvages et de culture lors du tout premier sommet sur le mycotourisme au Québec en Mauricie en février 2019. L'attrait de l'événement et son importance a permis de réunir des représentants de tous les coins de la province du Nord du Québec, passant par le Témiscamingue, les Laurentides et Lanaudière, réunissant la Gaspésie, le Bas St-Laurent, le Saguenay Lac St-Jean et la Capitale nationale et regroupant la Montérégie, Montréal et l'Estrie, tous



se sont déplacés en Mauricie à l'Atrium de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les trois thématiques ont abordé le mycotourisme au Québec et à l'étranger, la sécurité du public et la structuration à l'échelle provinciale.

# ***ANNEXE 1***



**marcotte**  
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

---

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA MAURICIE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**Au 31 décembre 2019**

---

281, rue Mgr Courchesne T 819.293.2846 . Sans frais 1 855 583.2846  
Nicolet QC J3T1B7 F 819 293.8050 . info@marcotteetassocies.ca

[www.marcotteetassocies.ca](http://www.marcotteetassocies.ca)

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA MAURICIE

ÉTATS FINANCIERS  
31 décembre 2019

---

Table des matières

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5-8
Bilan	9-10
Évolution des actifs nets	11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13-20
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Fonds d'administration générale - Direction du Syndicat	21
Annexe B - Fonds d'information, recherche et développement - Journal Forêts	
Nouvelles	21

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LA MAURICIE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

**marcotte**  
& ASSOCIÉS INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcotte et Associés inc.*

Nicolet, le 30 septembre 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de CPA no A131086

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**  
**RÉSULTATS**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2019 Total
<b>PRODUITS</b>						
Ventes	\$ -	\$ -	\$ 13 757 538	\$ -	\$ -	\$ 13 757 538
Prélèvements	566 714	-	-	121 849	27 343	715 906
Subventions et participation financière	-	697 074	-	-	-	697 074
Support technique	-	155 894	-	-	-	155 894
Transfert de connaissances	-	3 600	-	25 093	-	28 693
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 200	-	1 200
	<b>566 714</b>	<b>856 568</b>	<b>13 757 538</b>	<b>148 142</b>	<b>27 343</b>	<b>15 356 305</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>						
Intérêts	59 220	96	-	23	56 281	115 620
Autres	1 256	-	-	-	-	1 256
	<b>627 190</b>	<b>856 664</b>	<b>13 757 538</b>	<b>148 165</b>	<b>83 624</b>	<b>15 473 181</b>



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**

**RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2018 Total
<b>PRODUITS</b>						
Ventes	\$ -	\$ -	\$ 14 090 091	\$ -	\$ -	\$ 14 090 091
Prélèvements	499 729	-	-	125 187	24 464	649 380
Subventions et participation financière	-	752 159	-	-	-	752 159
Support technique	-	15 727	-	-	-	15 727
Transfert de connaissances	-	-	-	17 961	-	17 961
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 087	-	1 087
	499 729	767 886	14 090 091	144 235	24 464	15 526 405
<b>AUTRES PRODUITS</b>						
Intérêts	10 299	1 394	-	342	742	12 777
Autres	2 426	39	-	22	-	2 487
	512 454	769 319	14 090 091	144 599	25 206	15 541 669

6

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**  
**RÉSULTATS**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2019 Total
<b>CHARGES</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Distributions aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	176 518	-	13 757 538	33 746	15 575	13 983 377
Travaux sylvicoles et projets producteurs	132 756	528 024	-	-	-	528 024
Salaires et charges sociales	65 178	277 648	-	21 044	-	431 448
Affiliation à la F.P.B.Q.	18 786	-	-	-	-	65 178
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	10 634	-	-	-	-	18 786
Contributions aux agences	25 152	-	-	-	-	10 634
Direction du Syndicat (Annexe A)	2 707	-	-	-	-	25 152
Assemblée annuelle	4 458	-	-	-	-	2 707
Déplacement des employés	27 726	30 432	-	1 272	-	36 162
Journal Forêts Nouvelles (Annexe B)	-	-	-	38 405	-	38 405
Documentation et frais de bureau	-	22 907	-	1 334	-	51 967
Éducation et information	-	5 460	-	13 301	-	18 761
Journée forestière	-	-	-	26 018	-	26 018
Publicité, dons et cotisations	681	500	-	850	-	2 031
Loyer	6 302	14 601	-	1 042	-	21 945
Honoraires professionnels	45 121	1 740	-	435	-	47 296
Pénalité et non-conformité	-	2 837	-	-	-	2 837
Divers	120	1 322	-	-	-	1 442
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 041	778	-	-	-	1 819
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	-	-	-	1 437	-	1 437
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS</b>	517 180	886 249	13 757 538	138 884	15 575	15 315 426
<b>PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	110 010	(29 585)	-	9 281	68 049	157 755

**marcotte**  
 & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

7

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

### RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>						
Distributions aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	111 576	-	14 090 091	21 331	9 845	14 232 843
Travaux sylvicoles et projets producteurs	-	431 933	-	-	-	431 933
Salaires et charges sociales	148 618	242 042	-	8 994	-	399 654
Affiliation à la F.P.B.Q.	61 410	-	-	-	-	61 410
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	28 219	-	-	-	-	28 219
Direction du Syndicat (Annexe A)	19 740	-	-	-	-	19 740
Assemblée annuelle	3 486	-	-	-	-	3 486
Déplacement des employés	4 973	31 084	-	-	-	36 057
Journal Forêts Nouvelles (Annexe B)	-	-	-	40 242	-	40 242
Documentation et frais de bureau	22 886	8 878	-	1 637	-	33 401
Éducation et information	-	-	-	13 665	-	13 665
Journée forestière	-	-	-	-	-	-
Publicité, dons et cotisations	876	1 323	-	350	-	2 549
Loyer	7 602	11 030	-	496	-	19 128
Honoraires professionnels	6 375	1 700	-	425	-	8 500
Divers	541	-	-	-	-	541
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 169	789	-	-	-	1 958
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	-	-	-	1 438	-	1 438
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>417 471</b>	<b>728 779</b>	<b>14 090 091</b>	<b>88 578</b>	<b>9 845</b>	<b>15 334 764</b>
	94 983	40 540	-	56 021	15 361	206 905

**marcotte**  
& ASSOCIÉS -  
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

00

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**  
BILAN  
Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2019
	\$	Total
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	41 591	1 096 280
Créances	1 894	1 059 107
Créances interfonds (note 3)	969 696	-
Frais payés d'avance	6 731	6 731
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	-
	125 000	375 156
	466 088	2 537 274
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	1 019 912	28 016
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	-	366 178
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)</b>	4 953	-
	1 814	6 767
	390 670	390 670
	467 902	394 194
	2 837 780	3 981 536
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	352 855	1 189 548
Créditeurs interfonds (note 3)	-	-
	21 036	-
	111 836	94 194
	132 872	37 891
	2 013 015	1 189 548
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations (note 10)	395 623	397 437
Non grevés d'affectation (note 10)	667 057	2 394 551
Solde à la fin	1 062 680	2 791 988
	335 030	300 000
	467 902	394 194
	2 837 780	3 981 536

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

administrateur

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

BILAN

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>						
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Encaisse	45 806	147 927	673 077	32 070	27 602	926 482
Créances	1 136	160 194	1 342 782	14 648	-	1 518 760
Créances interfonds (note 3)	1 066 332	-	75 342	241 554	-	-
Frais payés d'avance	6 731	-	-	-	-	6 731
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	-	300 417	-	310 224	610 641
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	<b>1 120 005</b>	<b>308 121</b>	<b>2 391 618</b>	<b>288 272</b>	<b>337 826</b>	<b>3 062 614</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<b>-</b>	<b>125 000</b>	<b>575 529</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>700 529</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)</b>	<b>4 494</b>	<b>2 592</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 086</b>
	<b>275 471</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 437</b>	<b>-</b>	<b>276 908</b>
	<b>1 399 970</b>	<b>435 713</b>	<b>2 967 147</b>	<b>289 709</b>	<b>337 826</b>	<b>4 047 137</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>PASSIF À COURT TERME</b>						
Créditeurs (note 7)	515 349	33 582	1 270 717	29 477	-	1 849 125
Créditeurs interfonds (note 3)	-	37 516	1 307 886	-	37 826	-
	515 349	71 098	2 578 603	29 477	37 826	1 849 125
<b>ACTIFS NETS</b>						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS (note 10)	279 965	2 592	-	1 437	-	283 994
NON GREVÉS D'AFFECTATION (note 10)	604 656	362 023	388 544	258 795	300 000	1 914 018
Solde à la fin	884 621	364 615	388 544	260 232	300 000	2 198 012
	1 399 970	435 713	2 967 147	289 709	337 826	4 047 137

10

**marcotte**  
& ASSOCIÉS<sup>™</sup>  
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

### ÉVOLUTIONS DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2019			
						Total		Total	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	884 621	364 615	388 544	260 232	300 000	2 198 012		2 198 012	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	110 010	(29 585)	-	9 281	68 049	157 755		157 755	
Péréquation (note 8)	-	-	436 221	-	-	436 221		436 221	
Virements interfonds	68 049	-	-	-	(68 049)	-		-	
<b>SOLDE À LA FIN</b>	1 062 680	335 030	824 765	269 513	300 000	2 791 988		2 791 988	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2018			
						Total		Total	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	774 277	324 075	508 736	204 211	300 000	2 111 299		2 111 299	
Excédent des produits par rapport aux charges	94 983	40 540	-	56 021	15 361	206 905		206 905	
Péréquation (note 8)	-	-	(120 192)	-	-	(120 192)		(120 192)	
Virements interfonds	15 361	-	-	-	(15 361)	-		-	
<b>SOLDE À LA FIN</b>	884 621	364 615	388 544	260 232	300 000	2 198 012		2 198 012	

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	157 755	206 905
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 819	1 958
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	1 437	1 438
Péréquation (note 8)	436 221	(120 192)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(199 924)	289 750
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>397 308</b>	<b>379 859</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Aquisition d'immobilisations corporelles	(1 500)	(2 225)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(115 199)	(218 098)
Acquisition de placement	(775 636)	-
Disposition de placement	664 825	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(227 510)</b>	<b>(220 323)</b>
<b>Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>169 798</b>	<b>159 536</b>
Encaisse au début de l'exercice	926 482	766 946
Encaisse à la fin de l'exercice	<b>1 096 280</b>	<b>926 482</b>

**marcotte**  
& ASSOCIÉS inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

---

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2019

---

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie est une association agricole qui a été constituée en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels, Statuts refondus, 1064, chapitre 146.

Le Syndicat effectue la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. Le Syndicat offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers.

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

#### Comptabilité d'exercice par fonds

Les produits et les charges du Syndicat sont imputés à cinq fonds distincts.

Le fonds d'administration générale gère les opérations courantes du Syndicat incluant l'application du plan conjoint des Producteurs de Bois de la Mauricie. Ses principaux revenus proviennent des prélèvements des ventes de bois. Ses dépenses sont celles inhérentes à ses revenus.

Le fonds d'aménagement a pour but de donner au Syndicat les moyens financiers pour la mise en valeur des boisés privés de la Mauricie. Les produits et les charges afférents aux activités du fonds d'aménagement sont présentés dans celui-ci.

Le fonds de la vente de bois contient les produits de contrats directs. Les seules charges issues de ce fonds sont les paiements aux producteurs et aux transporteurs ainsi que la péréquation. Ce fonds ne génère ni bénéfice ni perte puisque toutes les autres charges associées à ce fonds sont assumées par le fonds d'administration générale.

Le fonds d'information, de recherche et de développement a été créé pour la recherche de nouveaux débouchés et le développement de la forêt privée mauricienne et fait l'objet d'une comptabilité spéciale. Les principaux produits proviennent de prélèvements sur la vente de bois et d'une contribution volontaire d'industriels.

Le fonds de roulement est un fonds de réserve qui permet d'appliquer efficacement le plan conjoint et ses règlements et qui pourra éventuellement servir de garantie sur tout emprunt contracté par le Syndicat. Les produits de ce fonds sont principalement générés par un prélèvement sur la vente du bois. Les intérêts gagnés par ce fonds de roulement appartiennent au fonds d'administration générale pour l'administration du plan et des règlements. Le Syndicat peut décider de laisser ces intérêts au fonds de roulement. Les versements des excédents des autres fonds au fonds de roulement sont permis jusqu'à ce que le fonds atteigne 300 000 \$.

#### Constatation des produits

L'organisme constate ses produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des créances et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

**marcotte**  
& ASSOCIÉS INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS



# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2019

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipements	Dégressif	20 %
Équipements forestiers	Dégressif	20 %
Équipements informatiques	Linéaire	5 ans

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et le taux indiqué ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Logiciels	Linéaire	2 ans

### Estimations comptables

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

## 3. CRÉANCES ET CRÉDITEURS INTERFONDS

Les créances et créditeurs interfonds ne comportent ni intérêt, ni modalité d'encaissement et de remboursement.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
<b>Les avances consenties par le:</b>	\$	\$
Fonds d'administration générale au:		
Fonds de la vente de bois	<u>969 696</u>	<u>1 066 332</u>
Fonds de la vente de bois au:		
Fonds d'aménagement	<u>111 836</u>	<u>37 516</u>
Fonds de roulement	<u>94 194</u>	<u>37 826</u>
	<u>206 030</u>	<u>75 342</u>
Fonds d'information, recherche et développement au:		
Fonds de la vente de bois	<u>265 553</u>	<u>241 554</u>

**marcotte**  
& ASSOCIÉS INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2019

## 3. CRÉANCES ET CRÉDITEURS INTERFONDS (suite)

	2019	2018
<b>Les avances consenties au:</b>	\$	\$
Fonds d'aménagement par le:		
Fonds de la vente de bois	<b>111 836</b>	37 516
Fonds de la vente de bois par le:		
Fonds d'administration générale	<b>969 696</b>	1 066 332
Fonds d'information, recherche et développement	<b>265 553</b>	241 554
	<b>1 235 249</b>	1 307 886
Fonds de roulement par le:		
Fonds de la vente de bois	<b>94 194</b>	37 826

## 4. PLACEMENTS

	2019	2018
	\$	\$
<b>Fonds d'aménagement</b>		
Placement garanti lié aux marchés, échéant en juin 2020	<b>125 000</b>	125 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<b>125 000</b>	-
	<b>-</b>	<b>125 000</b>
<b>Fonds de la vente de bois</b>		
Placements garantis liés aux marchés, échéant de juin 2020 à décembre 2021	<b>500 529</b>	800 946
Billet à capital protégé	<b>355 274</b>	-
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %	<b>75 000</b>	75 000
	<b>930 803</b>	875 946
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<b>250 156</b>	300 417
	<b>680 647 \$</b>	<b>575 529 \$</b>
<b>Fonds de roulement</b>		
Placement garanti lié aux marchés, échu en décembre 2019	-	310 224
Billet à capital protégé	<b>366 178</b>	-
	<b>366 178</b>	310 224
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	310 224
	<b>366 178 \$</b>	<b>- \$</b>

**marcotte**  
& ASSOCIÉS inc.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2019

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
Mobilier et équipements	117 946	113 915	4 031	3 204
Équipements informatiques	28 908	27 986	922	1 290
	<b>146 854</b>	<b>141 901</b>	<b>4 953</b>	<b>4 494</b>
<b>Fonds d'aménagement</b>				
Équipements forestiers	1 900	1 794	106	132
Mobilier et équipements	1 040	951	89	112
Équipements informatiques	22 581	20 962	1 619	2 348
	<b>25 521</b>	<b>23 707</b>	<b>1 814</b>	<b>2 592</b>

## 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
Logiciels	89 769	89 769	-	-
Logiciel en cours de production	-	-	-	275 471
Logiciel destiné à la vente	390 670	-	390 670	-
	<b>480 439</b>	<b>89 769</b>	<b>390 670</b>	<b>275 471</b>
<b>Fonds d'aménagement</b>				
Logiciels	76 138	76 138	-	-
<b>Fonds d'information, recherche et développement</b>				
Logiciels	2 875	2 875	-	1 437

Le 1er novembre 2019, le Syndicat a terminé le développement interne de son logiciel pour la mise en marché. La direction est en négociation pour le vendre à d'autres syndicats. Par conséquent, il a été reclassé comme destiné à la vente et n'est pas amorti.

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

17

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2019

## 7. CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>		
Fournisseurs et frais courus	336 612	500 496
Salaires à payer	4 469	3 745
Déductions à la source à remettre à l'État	11 774	11 108
	<b>352 855</b>	<b>515 349</b>
<b>Fonds d'aménagement</b>		
Fournisseurs	18 408	27 182
Taxes de vente à remettre à l'État	2 628	-
Revenus reportés	-	6 400
	<b>21 036</b>	<b>33 582</b>
<b>Fonds de la vente de bois</b>		
Fournisseurs	815 930	1 296 370
Taxes de vente à recevoir de l'État	(38 164)	(25 653)
	<b>777 766</b>	<b>1 270 717</b>
<b>Fonds d'information, recherche et développement</b>		
Fournisseurs	36 566	28 152
Revenus reportés	1 325	1 325
	<b>37 891</b>	<b>29 477</b>

## 8. PÉRÉQUATION

	2019	2018
	\$	\$
<b>Fonds de la vente de bois</b>		
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	-	(103 785)
Péréquation de l'exercice	436 221	(16 407)
	<b>436 221</b>	<b>(120 192)</b>

## 9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Créances	459 653	(570 064)
Frais payés d'avance	-	973
Créditeurs	(659 577)	858 841
	<b>(199 924)</b>	<b>289 750</b>

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES  
 31 décembre 2019

## 10. ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

			2019	2018
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
SOLDE AU DÉBUT	279 965	604 656	884 621	774 277
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 041)	111 051	110 010	94 983
Virements interfonds		68 049	68 049	15 361
Acquisition d'immobilisations	116 699	(116 699)	-	-
SOLDE À LA FIN	395 623	667 057	1 062 680	884 621
<b>Fonds d'aménagement</b>				
SOLDE AU DÉBUT	2 592	362 023	364 615	324 075
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(778)	(28 807)	(29 585)	38 315
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	2 225
SOLDE À LA FIN	1 814	333 216	335 030	364 615
<b>Fonds de la vente de bois</b>				
SOLDE AU DÉBUT	-	388 544	388 544	508 736
Excédent des produits par rapport aux charges	-	-	-	-
Péréquation (note 8)	-	436 221	436 221	(120 192)
SOLDE À LA FIN	-	824 765	824 765	388 544
<b>Fonds d'information, recherche et développement</b>				
SOLDE AU DÉBUT	1 437	258 795	260 232	204 211
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 437)	10 718	9 281	56 021
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	-	269 513	269 513	260 232
<b>Fonds de roulement</b>				
SOLDE AU DÉBUT	-	300 000	300 000	300 000
Excédent des produits par rapport aux charges	-	68 049	68 049	15 361
Virement interfonds	-	(68 049)	(68 049)	(15 361)
SOLDE À LA FIN	-	300 000	300 000	300 000

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2019

### 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Le Syndicat, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Instruments financiers - (a) Risque de crédit

Le Syndicat consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le Syndicat n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, le Syndicat évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Il y a concentration de risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour le Syndicat, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent au secteur d'activité de la transformation du bois. Pour ce qui est des comptes clients, le Syndicat ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

#### Instruments financiers - (b) Risque de taux d'intérêt

Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Ils assujettissent le Syndicat à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce risque sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des placements sécuritaires.

#### Instruments financiers - (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les créanciers sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

### 12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

### 13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Syndicat a signé un bail, conjointement avec le Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec, pour le loyer. Il vient à échéance en mars 2024. Les loyers minimaux futurs totalisent 141 661 \$ et se répartissent ainsi pour les cinq prochaines années: 2020 à 2023, 33 332 \$ et 2024; 8 333 \$, plus une augmentation annuelle calculée selon l'IPC du mois de février précédent.

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

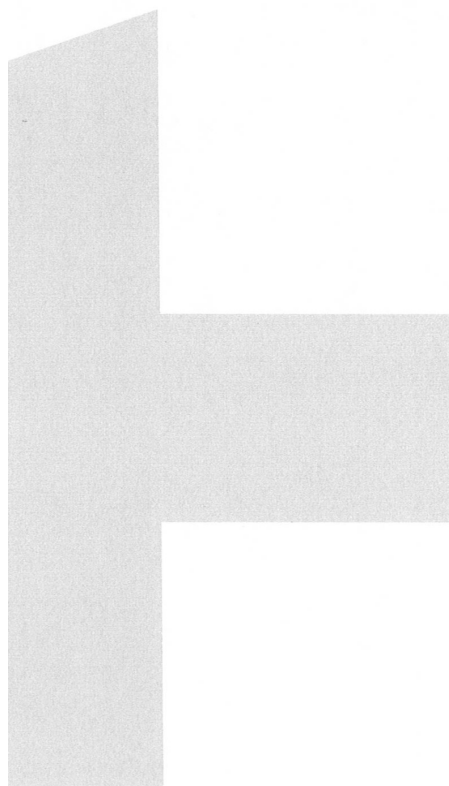
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2019

## 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2019	2018
	\$	\$
Transactions avec des administrateurs		
Subventions	3 674	10 489
Transactions avec le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (S.P.B.C.Q.)		
Débiteurs	337 845	244 831
Créditeurs	330 360	437 527
Frais administratifs		
Facturés à S.P.B.C.Q.	-	45 840
Facturés par S.P.B.C.Q.	278 345	379 993
	946 550	1 108 191

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange.

Le Syndicat et le S.P.B.C.Q. ont le même directeur général et partagent les mêmes locaux.



**marcotte**  
& ASSOCIÉS INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
Exercice terminé le 31 décembre 2019

**Annexe A - Fonds d'administration générale - Direction du Syndicat**

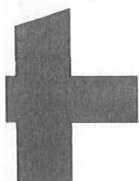
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>		
Conseil d'administration		
Indemnités de présence	3 660	3 060
Frais de déplacement et autres	1 215	1 602
Réunions diverses		
Indemnités de présence	10 099	6 772
Frais de déplacement et autres	2 503	2 408
Frais de congrès	3 475	3 448
Salaire du Président	4 200	2 450
	<u>25 152</u>	<u>19 740</u>

**Annexe B - Fonds d'information, recherche et développement - Journal Forêts Nouvelles**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Fournitures de bureau	1 413	1 202
Impression	21 214	23 489
Salaires et charges sociales	897	1 232
Timbres	14 881	14 319
	<u>38 405</u>	<u>40 242</u>



# ***ANNEXE 2***



**marcotte**

**& ASSOCIÉS**

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

---

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS  
DE LA MAURICIE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**Au 31 décembre 2020**

---

281, rue Mgr Courchesne  
Nicolet QC J3T 1B7

T 819 293.2846 . Sans frais 1 855 583.2846  
F 819 293.8050 . cabinetcomptable@marcolteetassocies.ca

[www.marcotteetassocies.ca](http://www.marcotteetassocies.ca)

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

---

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

ÉTATS FINANCIERS  
31 décembre 2020

---

### Table des matières

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5-8
Bilan	9-10
Évolution des actifs nets	11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13-22
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Fonds d'administration générale - Direction du Syndicat	23
Annexe B - Fonds d'information, recherche et développement - Journal Forêts	
Nouvelles	23

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LA MAURICIE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcotte et Associés inc.*

---

Nicolet, le 5 juillet 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de CPA no A131086

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

### RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2020 Total
<b>PRODUITS</b>						
Ventes	\$ -	-	\$ 12 809 356	-	-	\$ 12 809 356
Prélèvements	502 267	-	-	109 565	24 895	636 727
Subventions et participation financière	-	880 030	-	-	-	880 030
Support technique	-	84 391	-	-	-	84 391
Transfert de connaissances	-	-	-	7 936	-	7 936
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 200	-	1 200
	502 267	964 421	12 809 356	118 701	24 895	14 419 640
<b>AUTRES PRODUITS</b>						
Intérêts	4 308	-	-	-	-	4 308
Subvention salariale d'urgence du Canada	39 775	-	-	-	-	39 775
Subvention compte d'urgence aux entreprises canadiennes	10 000	-	-	-	-	10 000
	54 083	-	-	-	-	54 083
	556 350	964 421	12 809 356	118 701	24 895	14 473 723

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS ASSOCIÉS

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**

**RÉSULTATS**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2019					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	Total
<b>PRODUITS</b>						\$
Ventes	-	-	13 757 538	-	-	13 757 538
Prélevés	566 714	-	-	121 849	27 343	715 906
Subventions et participation financière	-	697 074	-	-	-	697 074
Support technique	-	155 894	-	-	-	155 894
Transfert de connaissances	-	3 600	-	25 093	-	28 693
Accréditation des entrepreneurs	-	-	-	1 200	-	1 200
	566 714	856 568	13 757 538	148 142	27 343	15 356 305
<b>AUTRES PRODUITS</b>						
Intérêts	59 220	96	-	23	-	115 620
Autres	1 256	-	-	-	-	1 256
	60 476	96	-	23	56 281	116 876
	627 190	856 664	13 757 538	148 165	83 624	15 473 181

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

7

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

### RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2020 Total
<b>CHARGES</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Distributions aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	149 747	-	12 809 356	28 628	13 213	13 000 944
Travaux sylvicoles et projets producteurs	-	574 572	-	-	-	574 572
Salaires et charges sociales	150 032	272 012	-	4 704	-	426 748
Affiliation à la F.P.B.Q.	61 616	-	-	-	-	61 616
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	17 451	-	-	-	-	17 451
Contributions aux agences	16 894	-	-	-	-	16 894
Direction du Syndicat (Annexe A)	11 065	-	-	-	-	11 065
Assemblée annuelle	-	-	-	-	-	-
Déplacement des employés	1 084	30 239	-	16	-	31 339
Journal Forêts Nouvelles (Annexe B)	-	-	-	23 140	-	23 140
Documentation et frais de bureau	24 630	17 712	-	763	-	43 105
Éducation et information	-	1 109	-	5 037	-	6 146
Publicité, dons et cotisations	385	1 393	-	-	-	1 778
Loyer	7 164	14 756	-	221	-	22 141
Honoraires professionnels	15 580	1 780	-	445	-	17 805
Pénalité et non-conformité	-	50	-	-	-	50
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	2 280	767	-	-	-	3 047
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	60 000	9 000	-	-	-	69 000
	517 928	923 390	12 809 356	62 954	13 213	14 326 841
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	38 422	41 031	-	55 747	11 682	146 882

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS ASSOCIÉS



# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

8

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**  
**RÉSULTATS**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2019 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>						
Distributions aux producteurs, transporteurs, entrepreneurs et autres	176 518	-	13 757 538	33 746	15 575	13 983 377
Travaux sylvicoles et projets producteurs	-	528 024	-	-	-	528 024
Salaires et charges sociales	132 756	277 648	-	21 044	-	431 448
Affiliation à la F.P.B.Q.	65 178	-	-	-	-	65 178
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	18 786	-	-	-	-	18 786
Contributions aux agences	10 634	-	-	-	-	10 634
Direction du Syndicat (Annexe A)	25 152	-	-	-	-	25 152
Assemblée annuelle	2 707	-	-	-	-	2 707
Déplacement des employés	4 458	30 432	-	1 272	-	36 162
Journal Forêts Nouvelles (Annexe B)	-	-	-	38 405	-	38 405
Documentation et frais de bureau	27 726	22 907	-	1 334	-	51 967
Éducation et information	-	5 460	-	13 301	-	18 761
Journée forestière	-	-	-	26 018	-	26 018
Publicité, dons et cotisations	681	500	-	850	-	2 031
Loyer	6 302	14 601	-	1 042	-	21 945
Honoraires professionnels	45 121	1 740	-	435	-	47 296
Pénalité et non-conformité	-	2 837	-	-	-	2 837
Divers	120	1 322	-	-	-	1 442
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	1 041	778	-	-	-	1 819
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	-	-	-	1 437	-	1 437
	517 180	886 249	13 757 538	138 884	15 575	15 315 426
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS</b>	110 010	(29 585)	-	9 281	68 049	157 755
<b>PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>						

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

BILAN

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	2020 Total
<b>ACTIF</b>						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	62 996	(30 455)	1 067 480	30 198	32 690	1 162 909
Créances (note 4)	1 771	346 870	1 241 049	8 058	-	1 597 748
Créances interfonds (note 3)	1 330 192	-	153 087	334 099	2 651	-
Frais payés d'avance	5 472	2 500	-	-	-	7 972
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	-	250 373	-	-	250 373
	<b>1 400 431</b>	<b>318 915</b>	<b>2 711 989</b>	<b>372 355</b>	<b>35 341</b>	<b>3 019 002</b>
PLACEMENTS (note 5)	-	125 000	680 274	-	366 178	1 171 452
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	14 563	1 047	-	-	-	15 610
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	60 000	9 000	-	-	-	69 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DESTINÉES À LA VENTE (note 7)	391 737	-	-	-	-	391 737
	<b>1 866 731</b>	<b>453 962</b>	<b>3 392 263</b>	<b>372 355</b>	<b>401 519</b>	<b>4 666 801</b>
<b>PASSIF</b>						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 8)	721 296	26 333	1 024 666	47 095	-	1 819 390
Créditeurs interfonds (note 3)	2 651	51 568	1 664 291	-	101 519	-
	<b>723 947</b>	<b>77 901</b>	<b>2 688 957</b>	<b>47 095</b>	<b>101 519</b>	<b>1 819 390</b>
DETTE À LONG TERME (note 10)	30 000	-	-	-	-	30 000
	<b>753 947</b>	<b>77 901</b>	<b>2 688 957</b>	<b>47 095</b>	<b>101 519</b>	<b>1 849 390</b>
<b>ACTIFS NETS</b>						
Investis en immobilisations (note 12)	466 300	10 047	-	-	-	476 347
Non grevés d'affectation (note 12)	646 484	366 014	703 306	325 260	300 000	2 341 064
Solde à la fin	1 112 784	376 061	703 306	325 260	300 000	2 817 411
	<b>1 866 731</b>	<b>453 962</b>	<b>3 392 263</b>	<b>372 355</b>	<b>401 519</b>	<b>4 666 801</b>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

COMPTABILITÉ PROFESSIONNELLE ET ASSOCIÉS

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

10

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

BILAN

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2019					Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'aménagement	Fonds de la vente de bois	Fonds d'information, recherche et développement	Fonds de roulement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	41 591	217 998	775 389	33 286	28 016	1 096 280
Créances (note 4)	1 894	123 090	963 722	8 565	-	1 097 271
Créances interfonds (note 3)	969 696	-	206 030	265 553	-	-
Frais payés d'avance	6 731	-	-	-	-	6 731
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	125 000	250 156	-	-	375 156
	1 019 912	466 088	2 195 297	307 404	28 016	2 575 438
PLACEMENTS (note 5)	-	-	680 647	-	366 178	1 046 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	4 953	1 814	-	-	-	6 767
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	390 670	-	-	-	-	390 670
	1 415 535	467 902	2 875 944	307 404	394 194	4 019 700
<b>PASSIF</b>						
PASSIF À COURT TERME						
Créiteurs (note 8)	352 855	21 036	815 930	37 891	-	1 227 712
Créiteurs interfonds (note 3)	-	111 836	1 235 249	-	94 194	-
	352 855	132 872	2 051 179	37 891	94 194	1 227 712
<b>ACTIFS NETS</b>						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS (note 12)	395 623	1 814	-	-	-	397 437
NON GREVÉS D'AFFECTATION (note 12)	667 057	333 216	824 765	269 513	300 000	2 394 551
Solde à la fin	1 062 680	335 030	824 765	269 513	300 000	2 791 988
	1 415 535	467 902	2 875 944	307 404	394 194	4 019 700

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGÉES

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE**  
**ÉVOLUTIONS DES ACTIFS NETS**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	Total	Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 062 680</b>	<b>884 621</b>
Excédent des produits par rapport aux charges	38 422	110 010
Péréquation (note 9)	-	-
Virements interfonds	11 682	68 049
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 112 784</b>	<b>1 062 680</b>
	Fonds d'aménagement	Fonds d'aménagement
	\$	\$
	335 030	364 615
	824 765	388 544
	269 513	260 232
	300 000	300 000
	146 882	68 049
	(121 459)	-
	(11 682)	(68 049)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>2 791 988</b>	<b>2 791 988</b>

	2020	2019
	Total	Total
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 062 680</b>	<b>884 621</b>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	38 422	110 010
Péréquation (note 9)	-	-
Virements interfonds	11 682	68 049
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 112 784</b>	<b>1 062 680</b>
	Fonds d'aménagement	Fonds d'aménagement
	\$	\$
	335 030	364 615
	824 765	388 544
	269 513	260 232
	300 000	300 000
	146 882	68 049
	(121 459)	-
	(11 682)	(68 049)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>2 791 988</b>	<b>2 791 988</b>

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE****FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	146 882	157 755
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Dotation aux amortissements - immobilisations corporelles	3 047	1 819
Dotation aux amortissements - immobilisations incorporelles	69 000	1 437
Péréquation (note 9)	(121 459)	436 221
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	89 960	(199 924)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>187 430</b>	<b>397 308</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Aquisition d'immobilisations corporelles	(11 890)	(1 500)
Aquisition d'immobilisations incorporelles	(139 067)	(115 199)
Acquisition de placement	(375 000)	(775 636)
Disposition de placement	375 156	664 825
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(150 801)</b>	<b>(227 510)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme	30 000	-
<b>Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>66 629</b>	<b>169 798</b>
Encaisse au début de l'exercice	1 096 280	926 482
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>1 162 909</b>	<b>1 096 280</b>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie est une association agricole qui a été constituée en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels, Statuts refondus, 1064, chapitre 146.

Le Syndicat effectue la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. Le Syndicat offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

### Comptabilité d'exercice par fonds

Les produits et les charges du Syndicat sont imputés à cinq fonds distincts.

Le fonds d'administration générale gère les opérations courantes du Syndicat incluant l'application du plan conjoint des Producteurs de Bois de la Mauricie. Ses principaux revenus proviennent des prélevés des ventes de bois. Ses dépenses sont celles inhérentes à ses revenus.

Le fonds d'aménagement a pour but de donner au Syndicat les moyens financiers pour la mise en valeur des boisés privés de la Mauricie. Les produits et les charges afférents aux activités du fonds d'aménagement sont présentés dans celui-ci.

Le fonds de la vente de bois contient les produits de contrats directs. Les seules charges issues de ce fonds sont les paiements aux producteurs et aux transporteurs ainsi que la péréquation. Ce fonds ne génère ni bénéfice ni perte puisque toutes les autres charges associées à ce fonds sont assumées par le fonds d'administration générale.

Le fonds d'information, de recherche et de développement a été créé pour la recherche de nouveaux débouchés et le développement de la forêt privée mauricienne et fait l'objet d'une comptabilité spéciale. Les principaux produits proviennent de prélevés sur la vente de bois et d'une contribution volontaire d'industriels.

Le fonds de roulement est un fonds de réserve qui permet d'appliquer efficacement le plan conjoint et ses règlements et qui pourra éventuellement servir de garantie sur tout emprunt contracté par le Syndicat. Les produits de ce fonds sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Les intérêts gagnés par ce fonds de roulement appartiennent au fonds d'administration générale pour l'administration du plan et des règlements. Le Syndicat peut décider de laisser ces intérêts au fonds de roulement. Les versements des excédents des autres fonds au fonds de roulement sont permis jusqu'à ce que le fonds atteigne 300 000 \$.

### Constatation des produits

L'organisme constate ses produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des créances et des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipements	Dégressif	20 %
Équipements forestiers	Dégressif	20 %
Équipements informatiques	Linéaire	5 ans

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et le taux indiqué ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Logiciels	Linéaire	2 ans

### Immobilisations incorporelles destinées à la vente

Les immobilisations incorporelles destinées à la vente sont constituées d'un logiciel pour la mise en marché et sont comptabilisées au moindre du coût et de la juste valeur. Les immobilisations incorporelles destinées à la vente ne sont pas amorties.

### Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, est comptabilisée sous la rubrique Autres produits, à la condition que le syndicat soit raisonnablement certain de s'être conformé, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

### Estimations comptables

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES  
 31 décembre 2020

### 3. CRÉANCES ET CRÉDITEURS INTERFONDS

Les créances et créditeurs interfonds ne comportent ni intérêt, ni modalité d'encaissement et de remboursement.

	2020	2019
<b>Les avances consenties par le:</b>	\$	\$
Fonds d'administration générale au:		
Fonds de la vente de bois	1 330 192	969 696
Fonds de la vente de bois au:		
Fonds d'aménagement	51 568	111 836
Fonds de roulement	101 519	94 194
	153 087	206 030
Fonds d'information, recherche et développement au:		
Fonds de la vente de bois	334 099	265 553
Fonds de roulement au :		
Fonds d'administration général	2 651	-
	2 651	-
<b>Les avances consenties au:</b>	\$	\$
Fonds d'administration générale par le:		
Fonds de roulement	2 651	-
Fonds d'aménagement par le:		
Fonds de la vente de bois	51 568	111 836
Fonds de la vente de bois par le:		
Fonds d'administration générale	1 330 192	969 696
Fonds d'information, recherche et développement	334 099	265 553
	1 664 291	1 235 249
Fonds de roulement par le:		
Fonds de la vente de bois	101 519	94 194



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES  
 31 décembre 2020

4. CRÉANCES	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Clients	1 771	1 894
Fonds d'aménagement		
Clients	346 870	123 090
Fonds de la vente de bois		
Clients	1 055 831	925 558
Taxes de vente à recevoir de l'État	185 218	38 164
	1 241 049	963 722
Fonds d'information, recherche et développement		
Clients	8 058	8 565
<hr/>		
5. PLACEMENTS	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'aménagement		
Placement garanti lié aux marchés, échu au cours de l'exercice	-	125 000
Billet à capital protégé, au coût (JVM de 120 661 \$ ; 0 \$ en 2019)	125 000	-
	125 000	125 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	125 000
	125 000	-
Fonds de la vente de bois		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêt, échéant en décembre 2021	250 373	500 529
Billet à capital protégé, au coût (JVM de 654 886 \$, 355 288 \$ en 2019)	605 274	355 274
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %	75 000	75 000
	930 647	930 803
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 373	250 156
	680 274	680 647
Fonds de roulement		
Billet à capital protégé, au coût (JVM de 426 256 \$, 366 192 \$ en 2019)	366 178	366 178

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
Mobilier et équipements	117 946	114 637	3 309	4 031
Équipements informatiques	40 798	29 544	11 254	922
	<b>158 744</b>	<b>144 181</b>	<b>14 563</b>	<b>4 953</b>
<b>Fonds d'aménagement</b>				
Équipements forestiers	1 900	1 815	85	106
Mobilier et équipements	1 040	969	71	89
Équipements informatiques	22 581	21 690	891	1 619
	<b>25 521</b>	<b>24 474</b>	<b>1 047</b>	<b>1 814</b>

## 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
Logiciels	209 769	149 769	60 000	-
Logiciel destiné à la vente	391 737	-	391 737	390 670
	<b>601 506</b>	<b>149 769</b>	<b>451 737</b>	<b>390 670</b>
<b>Fonds d'aménagement</b>				
Logiciels	94 138	85 138	9 000	-
<b>Fonds d'information, recherche et développement</b>				
Logiciels	2 875	2 875	-	-

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 8. CRÉDITEURS

	2020	2019
	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>		
Fournisseurs et frais courus	706 526	336 612
Salaires à payer	5 713	4 469
Déductions à la source à remettre à l'État	9 057	11 774
	721 296	352 855
<b>Fonds d'aménagement</b>		
Fournisseurs	26 333	18 408
Taxes de vente à remettre à l'État	-	2 628
	26 333	21 036
<b>Fonds de la vente de bois</b>		
Fournisseurs	1 024 666	815 930
<b>Fonds d'information, recherche et développement</b>		
Fournisseurs	45 770	36 566
Revenus reportés	1 325	1 325
	47 095	37 891

## 9. PÉRÉQUATION

	2020	2019
	\$	\$
<b>Fonds de la vente de bois</b>		
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(216 264)	-
Péréquation de l'exercice	94 805	436 221
	(121 459)	436 221

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 10. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
	\$	\$
Desjardins, d'un capital restant dû de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 (a)	30 000	-

(a) Au cours de l'exercice, la société a obtenu un emprunt de 40 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si la société rembourse 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, le solde de 10 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par 36 versements mensuels, capital et intérêts. Étant raisonnablement certain de rembourser 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, le syndicat a constaté 10 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt à titre de subvention, présentée sous la rubrique Autres produits.

Les versements de capital sur la dette à long terme échéant au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2022 : 30 000 \$

## 11. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Créances	(500 477)	459 653
Frais payés d'avance	(1 241)	-
Créditeurs	591 678	(659 577)
	89 960	(199 924)

# Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

20

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 12. ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

			2020	2019
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>				
SOLDE AU DÉBUT	395 623	667 057	1 062 680	884 621
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(62 280)	100 702	38 422	110 010
Virements interfonds		11 682	11 682	68 049
Acquisition d'immobilisations	132 957	(132 957)	-	-
SOLDE À LA FIN	466 300	646 484	1 112 784	1 062 680
<b>Fonds d'aménagement</b>				
SOLDE AU DÉBUT	1 814	333 216	335 030	364 615
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 767)	50 798	41 031	(29 585)
Acquisition d'immobilisations	18 000	(18 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	10 047	366 014	376 061	335 030
<b>Fonds de la vente de bois</b>				
SOLDE AU DÉBUT	-	824 765	824 765	388 544
Excédent des produits par rapport aux charges	-	-	-	-
Péréquation (note 9)	-	(121 459)	(121 459)	436 221
SOLDE À LA FIN	-	703 306	703 306	824 765
<b>Fonds d'information, recherche et développement</b>				
SOLDE AU DÉBUT	-	269 513	269 513	260 232
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	55 747	55 747	9 281
SOLDE À LA FIN	-	325 260	325 260	269 513
<b>Fonds de roulement</b>				
SOLDE AU DÉBUT	-	300 000	300 000	300 000
Excédent des produits par rapport aux charges	-	11 682	11 682	68 049
Virement interfonds	-	(11 682)	(11 682)	(68 049)
SOLDE À LA FIN	-	300 000	300 000	300 000

**marcotte**  
& ASSOCIÉS  
COMPTABLES PROFESSIONNELS ASSOCIÉS

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2020

---

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Le Syndicat, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Instruments financiers - (a) Risque de crédit

Le Syndicat consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le Syndicat n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, le Syndicat évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Il y a concentration de risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour le Syndicat, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent au secteur d'activité de la transformation du bois. Pour ce qui est des comptes clients, le Syndicat ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

#### Instruments financiers - (b) Risque de taux d'intérêt

Le Syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Ils assujettissent le Syndicat à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce risque sur ses placements. Toutefois, le risque sur les placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des placements sécuritaires.

#### Instruments financiers - (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les créanciers sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

---

### 14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Syndicat a signé un bail, conjointement avec le Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec, pour le loyer. Il vient à échéance en mars 2024. Les loyers minimaux futurs totalisent 110 711 \$ et se répartissent ainsi pour les quatre prochaines années: 2021 à 2023, 34 065 \$ et 2024; 8 516 \$, plus une augmentation annuelle calculée selon l'IPC du mois de février précédent.

---

**marcotte**  
& ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
31 décembre 2020

## 15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2020	2019
	\$	\$
Transactions avec des administrateurs		
Subventions	-	3 674
Transactions avec le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (S.P.B.C.Q.)		
Débiteurs	484 707	337 845
Créditeurs	663 521	330 360
Frais administratifs		
Facturés par S.P.B.C.Q.	289 768	278 345
	<b>1 437 996</b>	<b>946 550</b>

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange.

Le Syndicat et le S.P.B.C.Q. ont le même directeur général et partagent les mêmes locaux.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Annexe A - Fonds d'administration générale - Direction du Syndicat

	2020	2019
	\$	\$
<b>Fonds d'administration générale</b>		
Conseil d'administration		
Indemnités de présence	660	3 660
Frais de déplacement et autres	286	1 215
Réunions diverses		
Indemnités de présence	5 061	10 099
Frais de déplacement et autres	508	2 503
Frais de congrès	-	3 475
Salaire du Président	4 550	4 200
	<u>11 065</u>	<u>25 152</u>

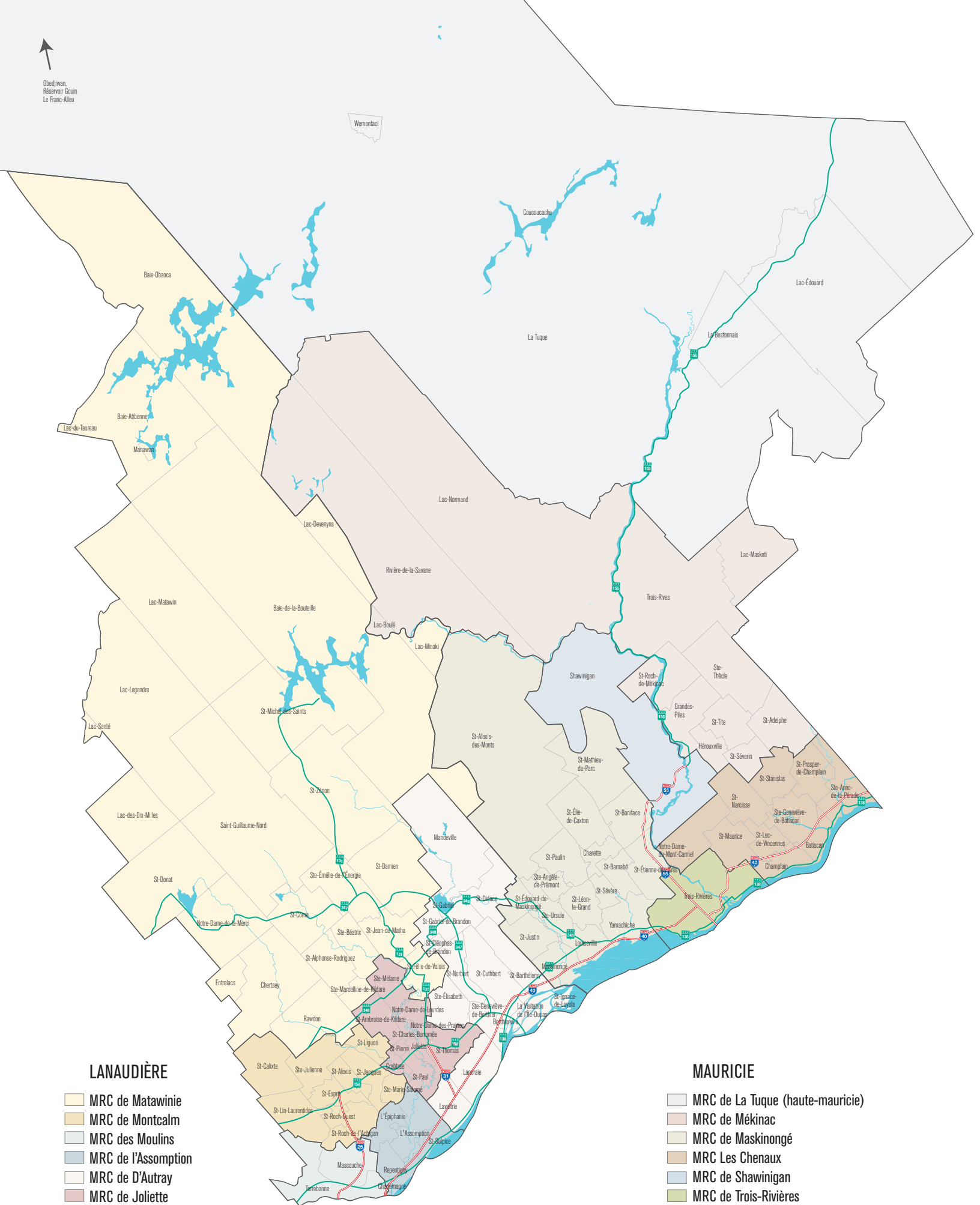
Annexe B - Fonds d'information, recherche et développement - Journal Forêts Nouvelles

	2020	2019
	\$	\$
Fournitures de bureau	1 075	1 413
Impression	13 637	21 214
Salaires et charges sociales	218	897
Timbres	8 210	14 881
	<u>23 140</u>	<u>38 405</u>



Obedjiwan,  
Réservoir Gouin  
Le Franc-Allou

Wamontaci



**LANAUDIÈRE**

- MRC de Matawinie
- MRC de Montcalm
- MRC des Moulins
- MRC de l'Assomption
- MRC de D'Autray
- MRC de Joliette

**MAURICIE**

- MRC de La Tuque (haute-mauricie)
- MRC de Mékinac
- MRC de Maskinongé
- MRC Les Chenaux
- MRC de Shawinigan
- MRC de Trois-Rivières







2410, rue de l'Industrie  
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5



Téléphone : 819 370-8368  
Télécopieur: 819 697-0574



[spb@spbois.qc.ca](mailto:spb@spbois.qc.ca)  
[foretprivee.ca/mauricie](http://foretprivee.ca/mauricie)